Gildas Gamy

RACONTE-MOI L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT

À la mémoire d'Abdelazize Mouride,
père de la bande dessinée marocaine et abolitionniste convaincu,
disparu le 8 avril 2013.

GG et JFC.

© ECPM, OMDH, 2013

Organisation marocaine des droits humains (OMDH)
8, rue Ouargha Résidence Volubilis,
Appartement 1, Agdal Rabat, Maroc
Tél. : (212)-537-77-00-60
Fax : (212)-537-77-46-15
E-mail : contact@omdh.org, contact.omdh@gmail.com
Site Web : www.omdh.org

Ensemble contre la peine de mort (ECPM)
69, rue Michelet
93100 Montreuil, France
Tél. : +33 1 57 63 03 57
Site Web : www.abolition.fr

Ce document a été réalisé avec l'aide financière de l'Union européenne.
Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité de l'auteur
et ne peut être en aucun cas considéré comme reflétant la responsabilité
de l'Union européenne.

Toute reproduction est interdite sans l'accord des éditeurs.

Prélude essentiel à la lutte contre la peine de mort, l'éducation à l'abolition répond à la conviction selon laquelle les progrès à venir en la matière passent par l'éducation qui sera donnée aux futurs décideurs. Elle vise à permettre au jeune public de comprendre en quoi la peine capitale est une atteinte à l'intégrité physique de l'être humain et au respect de ses droits.
Dans cette perspective, l'association française Ensemble contre la peine de mort (ECPM) et l'Organisation marocaine des droits humains (OMDH) ont choisi d'aborder le thème de l'abolition de la peine de mort à travers l'élaboration d'une bande dessinée, outil pédagogique essentiel pour transmettre le plaisir de la lecture et susciter l'engagement citoyen de la jeune génération.

À travers une série d'histoires courtes, *Raconte-moi l'abolition de la peine de mort* présente ainsi les différentes problématiques posées par la peine de mort et sensibilise les décideurs de demain à la nécessité de garantir une justice respectueuse du droit à la vie, inscrit dans l'article 20 de la Constitution marocaine : « Le droit à la vie est le droit premier de tout être humain. La loi protège ce droit. » Ces scénarios mettent en avant la souffrance et l'injustice vécues par les personnages de la bande dessinée en tant que victimes ou accusés.

Raconte-moi l'abolition de la peine de mort, s'inscrit dans le cadre du projet « Renforcement et structuration du mouvement abolitionniste marocain », porté depuis 2011 par l'association française Ensemble contre la peine de mort (ECPM), en partenariat avec l'Organisation marocaine des droits humains (OMDH) et en association avec la Coalition marocaine contre la peine de mort (CMCPM).

La carte de la peine de mort dans le monde est présentée à la fin de l'ouvrage, à côté de l'argumentaire abolitionniste, illustré par les affiches de l'association Poster for tomorrow, que nous remercions chaleureusement.

Nos remerciements vont également au dessinateur Gildas Gamy et au scénariste Ildevert Destin Ulrich Nsondé pour avoir accepté de réaliser ce projet. Nous tenons à remercier monsieur Jean-François Chanson sans qui cette bande dessinée n'aurait pu être réalisée.

Nicolas Perron
Responsable des programmes, ECPM

Mustapha Znaidi
Coordinateur du projet, OMDH

LE PARDON

SCÉNARIO : DESTIN NSONDÉ
DÉCOUPAGE : JEAN FRANÇOIS CHANSON
DESSINS : GILDAS GAMY

TU ES SÛRE DE TOI, LATIFA ?
OUI MON COUSIN, JE VEUX VOIR L'ASSASSIN DE MON FILS ! J'AI DEMANDÉ À LE VOIR ET ON M'Y A AUTORISÉE. IL PEUT ÊTRE EXÉCUTÉ À TOUT MOMENT. JE DOIS DONC LE FAIRE MAINTENANT.
JE T'ATTENDS À CE CAFÉ

SALLE
B
TU PEUX LEVER LES YEUX SUR MOI JE SUIS VENUE EN TANT QUE MÈRE ET NON EN TANT QU'ACCUSATRICE.
EXPLIQUE-MOI CE QU'IL S'EST PASSÉ CE JOUR LÀ SANS RIEN ME CACHER.

C'ÉTAIT AU BEAU MILIEU DE LA NUIT. UNE BAGARRE ENTRE NOS DEUX BANDES.
EN LE VOYANT FONCER SUR MOI J'AI EU PEUR. IL ÉTAIT SI GRAND ET ME SEMBLAIT SI MENAÇANT QU'INSTINCTIVEMENT J'AI SORTI LE COUTEAU DE MA POCHE. APRÈS, JE NE ME SOUVIENS PLUS.
JE LE VOIS ENSUITE, ALLONGÉ SUR LE SOL, MON COUTEAU DANS LE VENTRE. J'AI ALORS FUI.
JE ME SENS GÊNÉ D'ÊTRE EN FACE DE VOUS. J'IMAGINE LA DOULEUR QUE CELA A DÛ ÊTRE DE PERDRE VOTRE FILS.

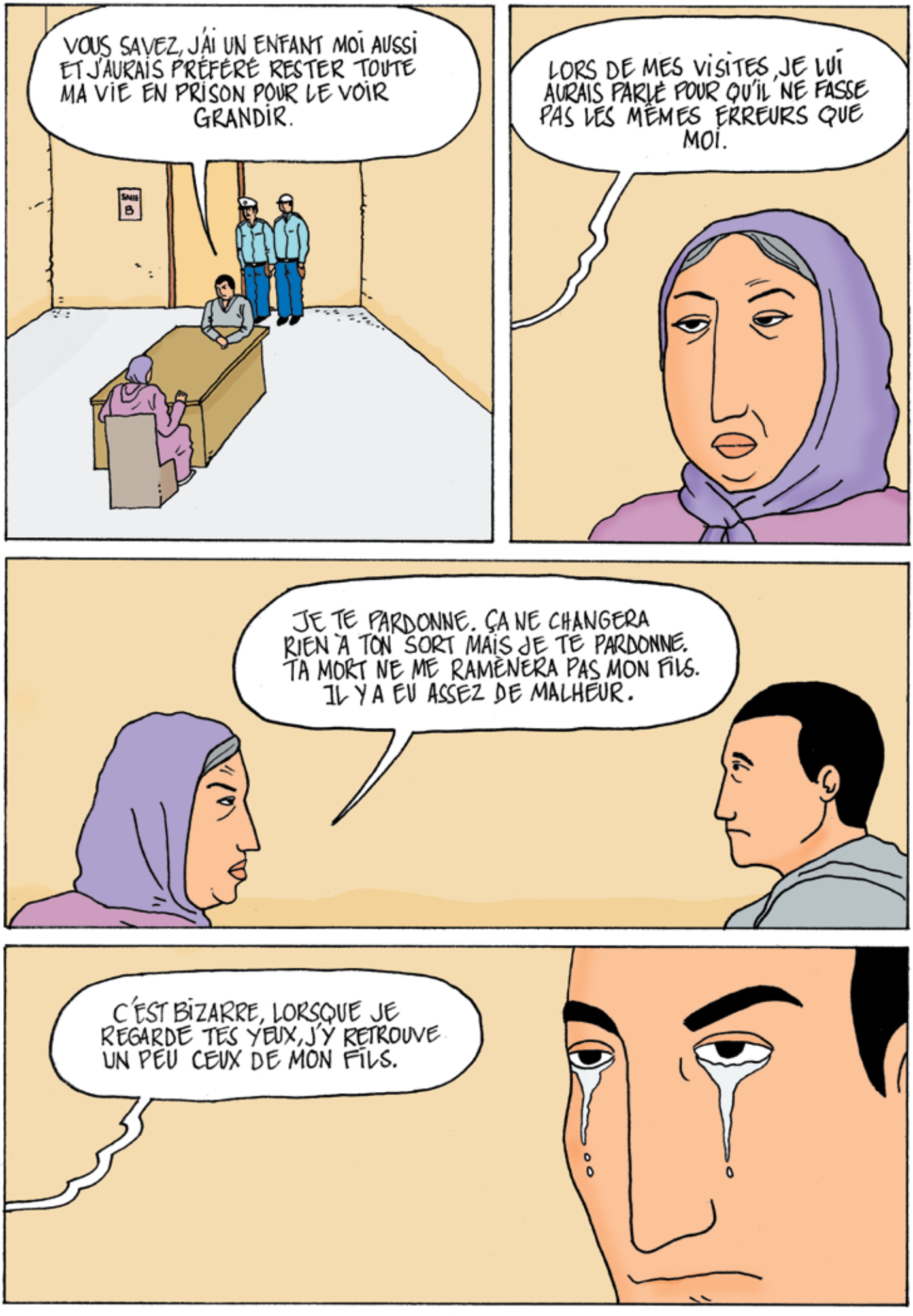
VOUS SAVEZ, J'AI UN ENFANT MOI AUSSI ET J'AURAIS PRÉFÉRÉ RESTER TOUTE MA VIE EN PRISON POUR LE VOIR GRANDIR.
SNIB B
LORS DE MES VISITES, JE LUI AURAIS PARLÉ POUR QU'IL NE FASSE PAS LES MÊMES ERREURS QUE MOI.
JE TE PARDONNE. ÇA NE CHANGERA RIEN À TON SORT MAIS JE TE PARDONNE. TA MORT NE ME RAMÈNERA PAS MON FILS. IL Y A EU ASSEZ DE MALHEUR.
C'EST BIZARRE, LORSQUE JE REGARDE TES YEUX, J'Y RETROUVE UN PEU CEUX DE MON FILS.

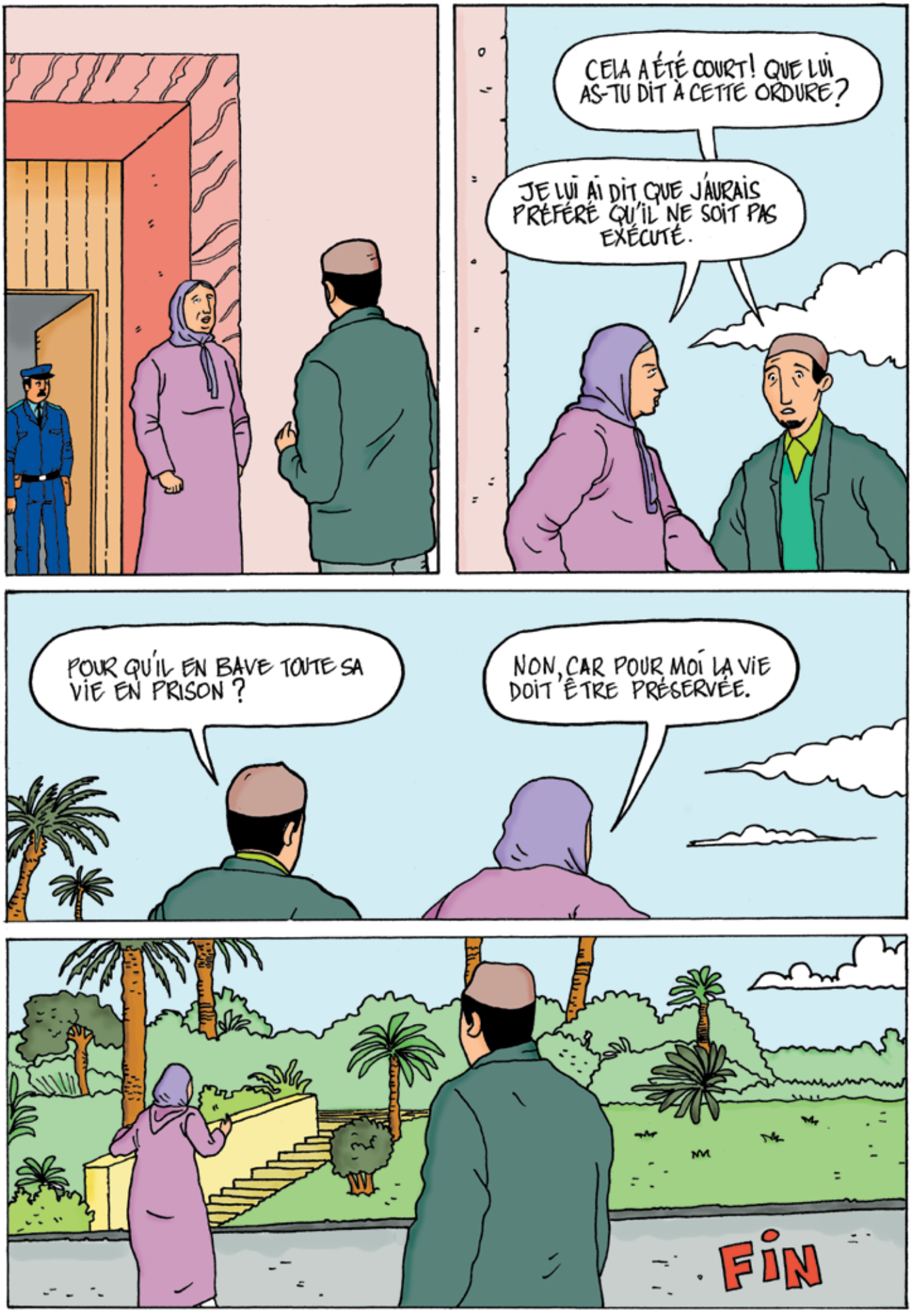
CELA A ÉTÉ COURT! QUE LUI AS-TU DIT À CETTE ORDURE?
JE LUI AI DIT QUE J'AURAIS PRÉFÉRÉ QU'IL NE SOIT PAS EXÉCUTÉ.
POUR QU'IL EN BAVE TOUTE SA VIE EN PRISON ?
NON, CAR POUR MOI LA VIE DOIT ÊTRE PRÉSERVÉE.
FIN

EL HADJ

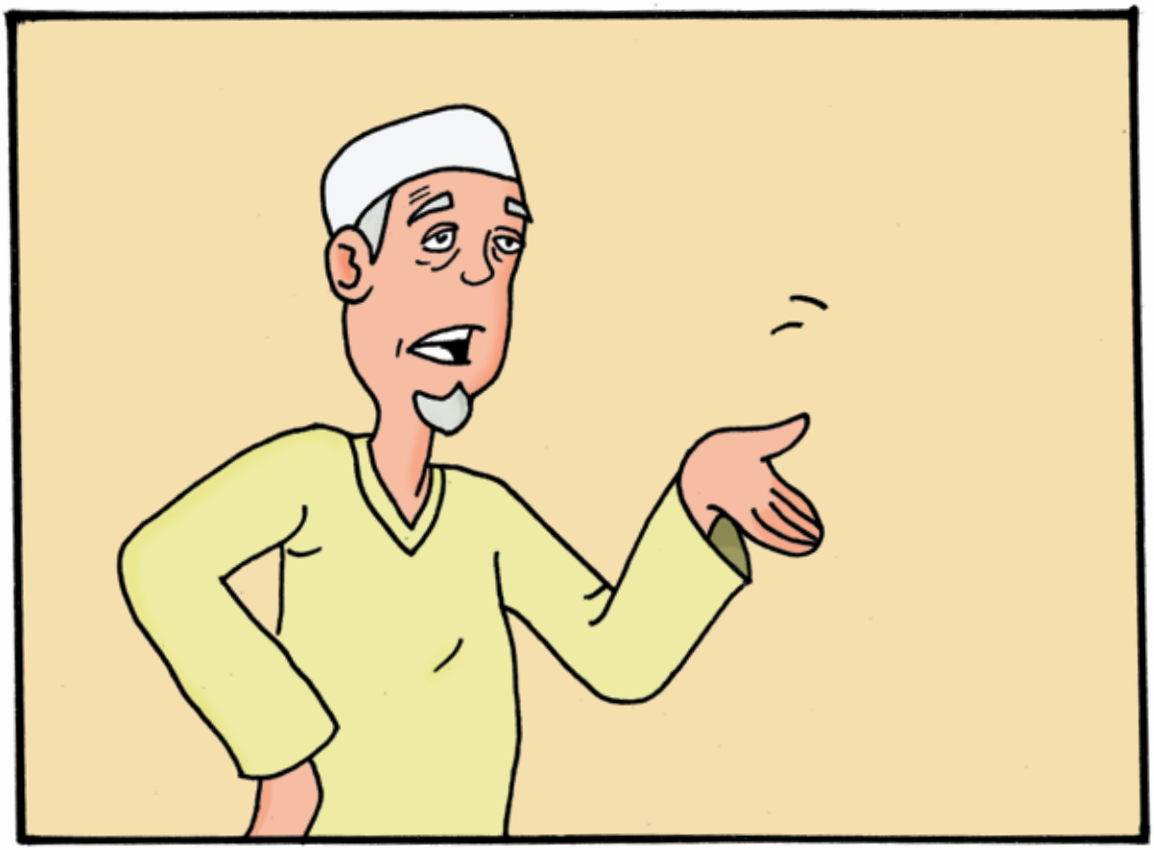

SCÉNARIO : DESTIN NSONDÉ
DESSINS : GILDAS GAMY

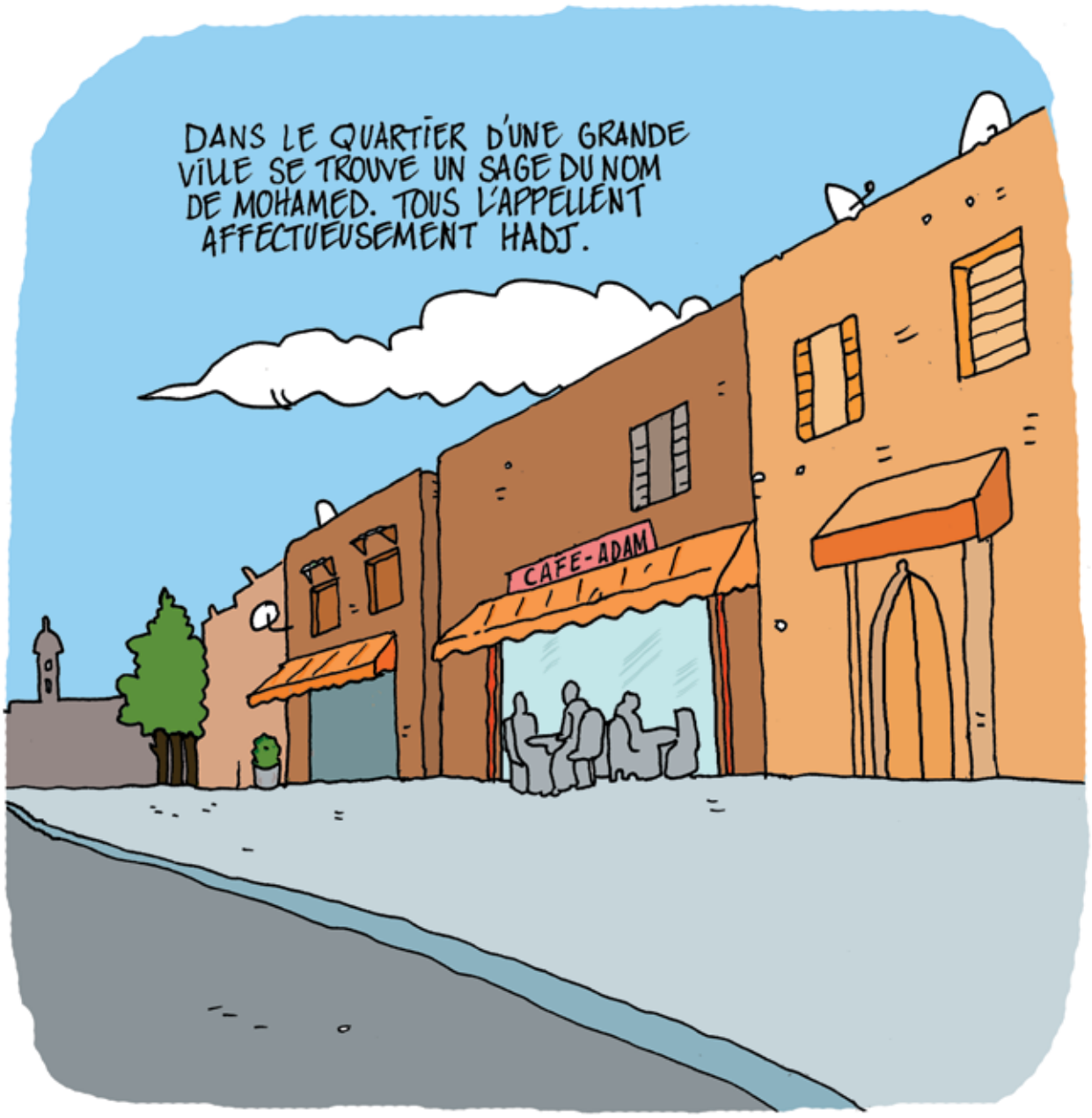
DANS LE QUARTIER D'UNE GRANDE VILLE SE TROUVE UN SAGE DU NOM DE MOHAMED. TOUS L'APPELLENT AFFECTUEUSEMENT HADJ.
CAFE-ADAM

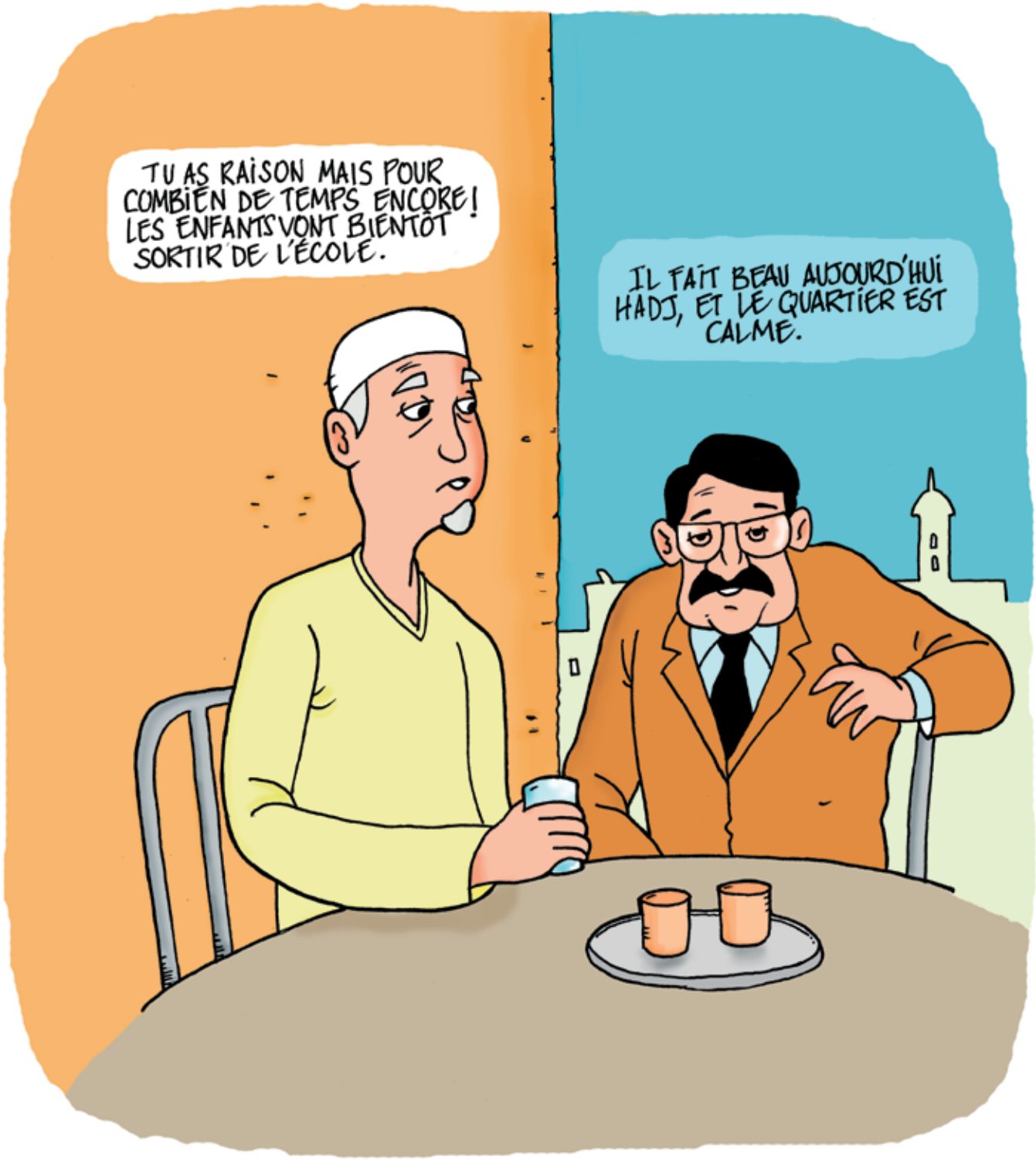
TU AS RAISON MAIS POUR COMBIEN DE TEMPS ENCORE! LES ENFANTS VONT BIENTÔT SORTIR DE L'ÉCOLE.
IL FAIT BEAU AUJOURD'HUI HADJ, ET LE QUARTIER EST CALME.

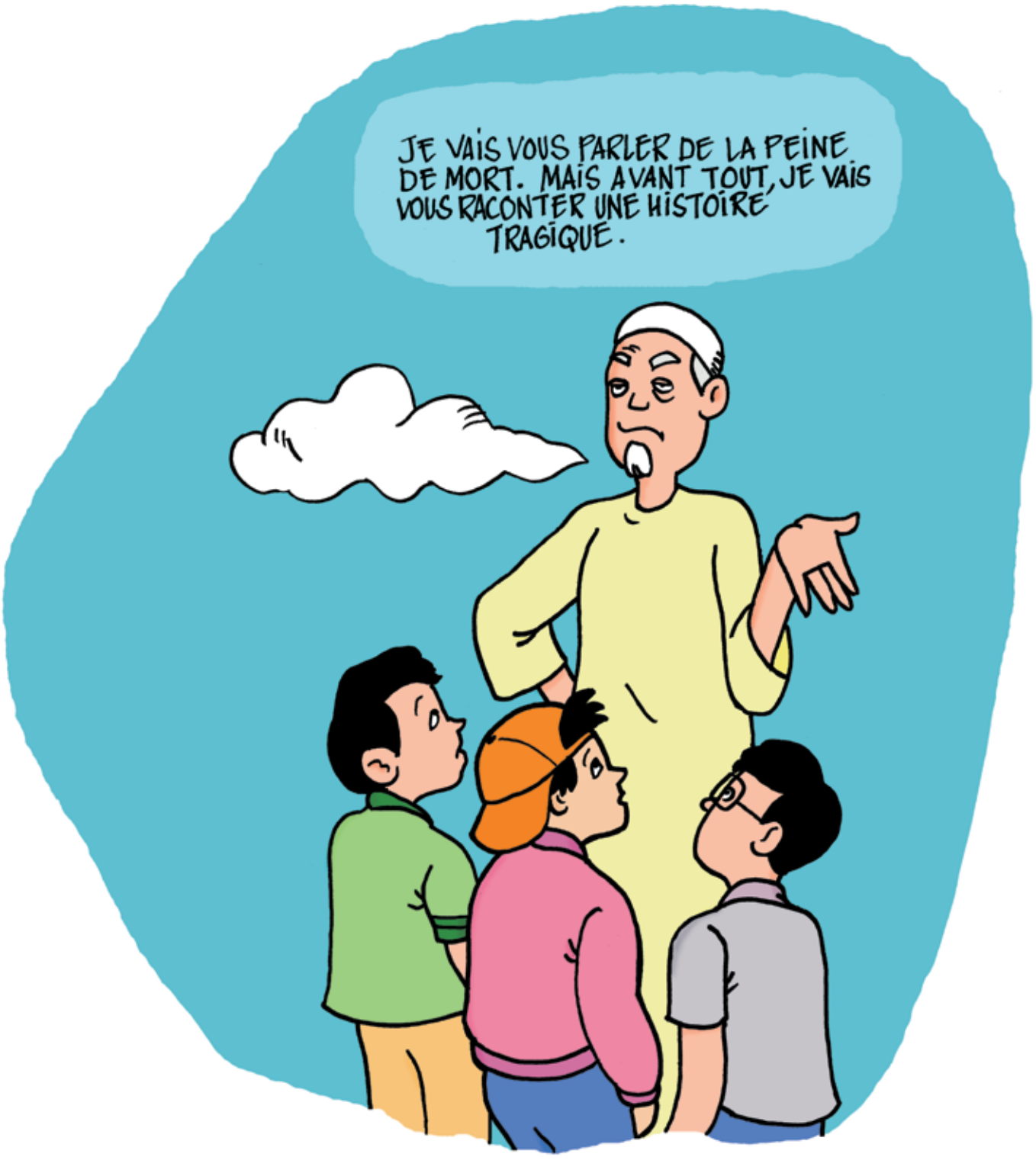
JE VAIS VOUS PARLER DE LA PEINE DE MORT. MAIS AVANT TOUT, JE VAIS VOUS RACONTER UNE HISTOIRE TRAGIQUE.

IL YA BELLE LURETTE, DANS UN PAYS TRÈS LOINTAIN, S'ÉTAIT DÉROULÉ UN DRAME. UN BEAU JOUR, EN RENTRANT DE L'ÉCOLE, UNE PETITE FILLE FUT ENLEVÉE, VIOLÉE PUIS ASSASSINÉE.

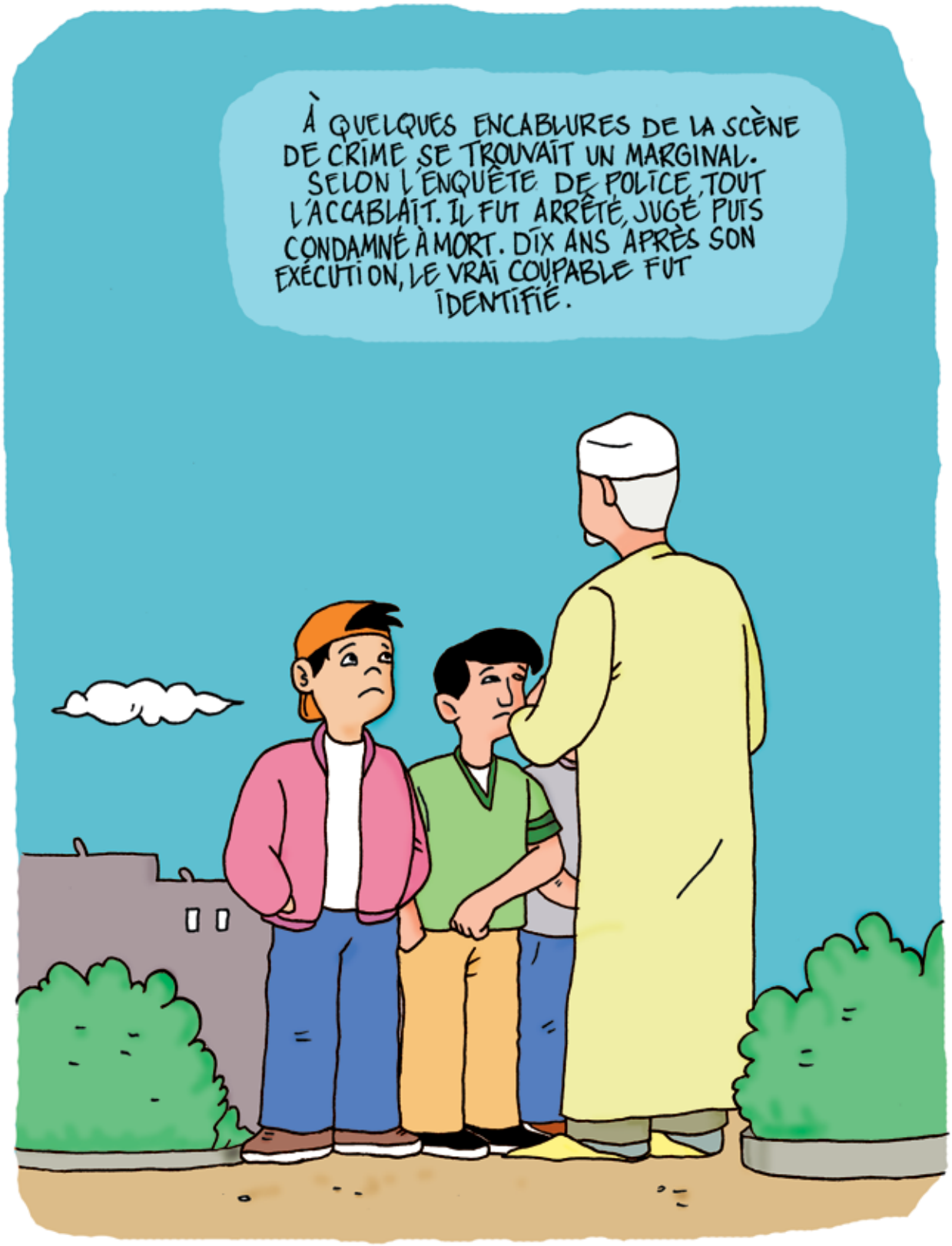
À QUELQUES ENCABLURES DE LA SCÈNE DE CRIME SE TROUVAIT UN MARGINAL. SELON L'ENQUÊTE DE POLICE, TOUT L'ACCABLAIT. IL FUT ARRÊTÉ, JUGÉ PUIS CONDAMNÉ À MORT. DIX ANS APRÈS SON EXÉCUTION, LE VRAI COUPABLE FUT IDENTIFIÉ.

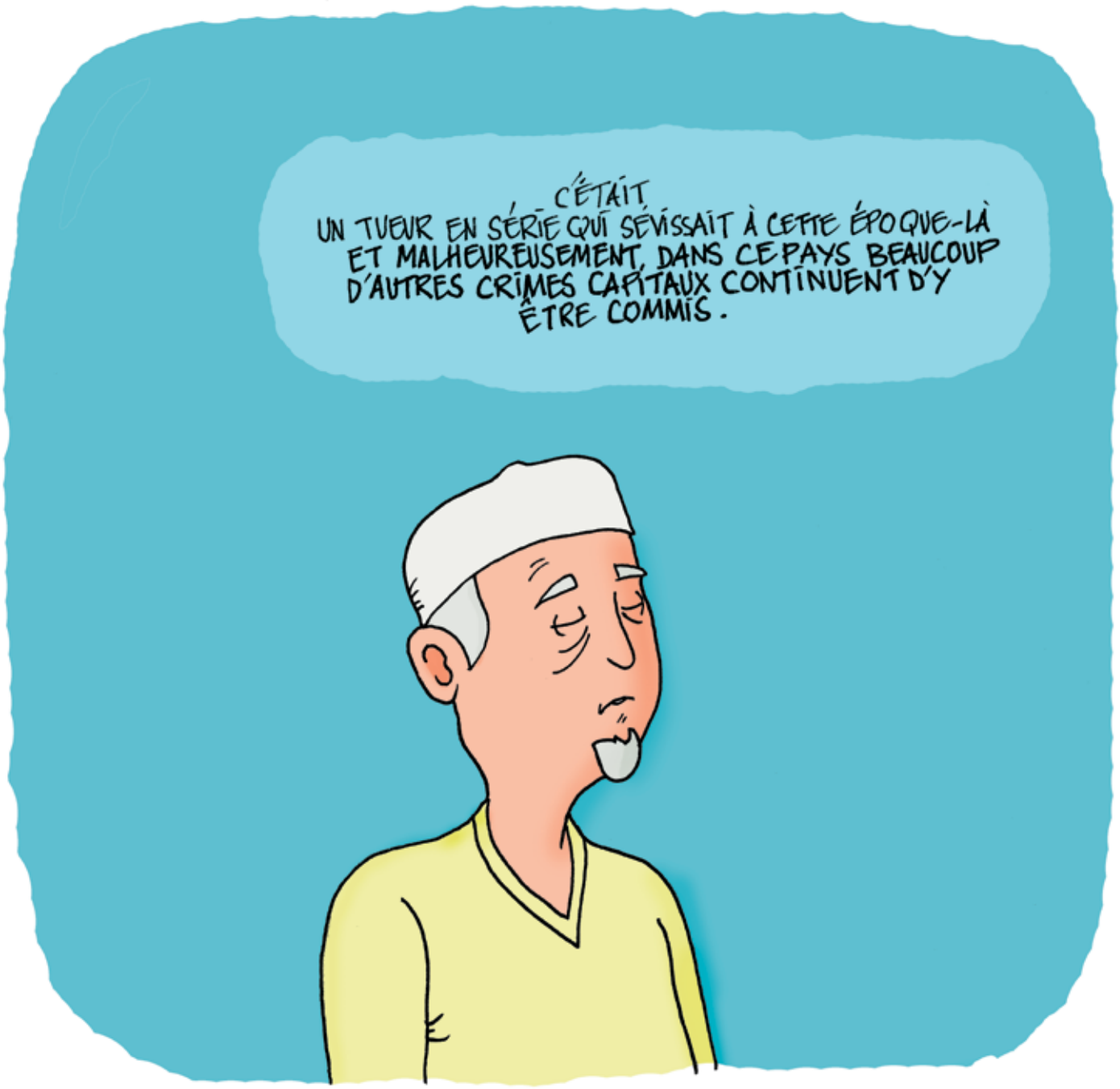
C'ÉTAIT
UN TUEUR EN SÉRIE QUI SÉVISSAIT À CETTE ÉPOQUE-LÀ
ET MALHEUREUSEMENT, DANS CE PAYS BEAUCOUP
D'AUTRES CRIMES CAPITAUX CONTINUENT D'Y
ÊTRE COMMIS.

C'EST QUOI EXACTEMENT LA PEINE DE MORT ?

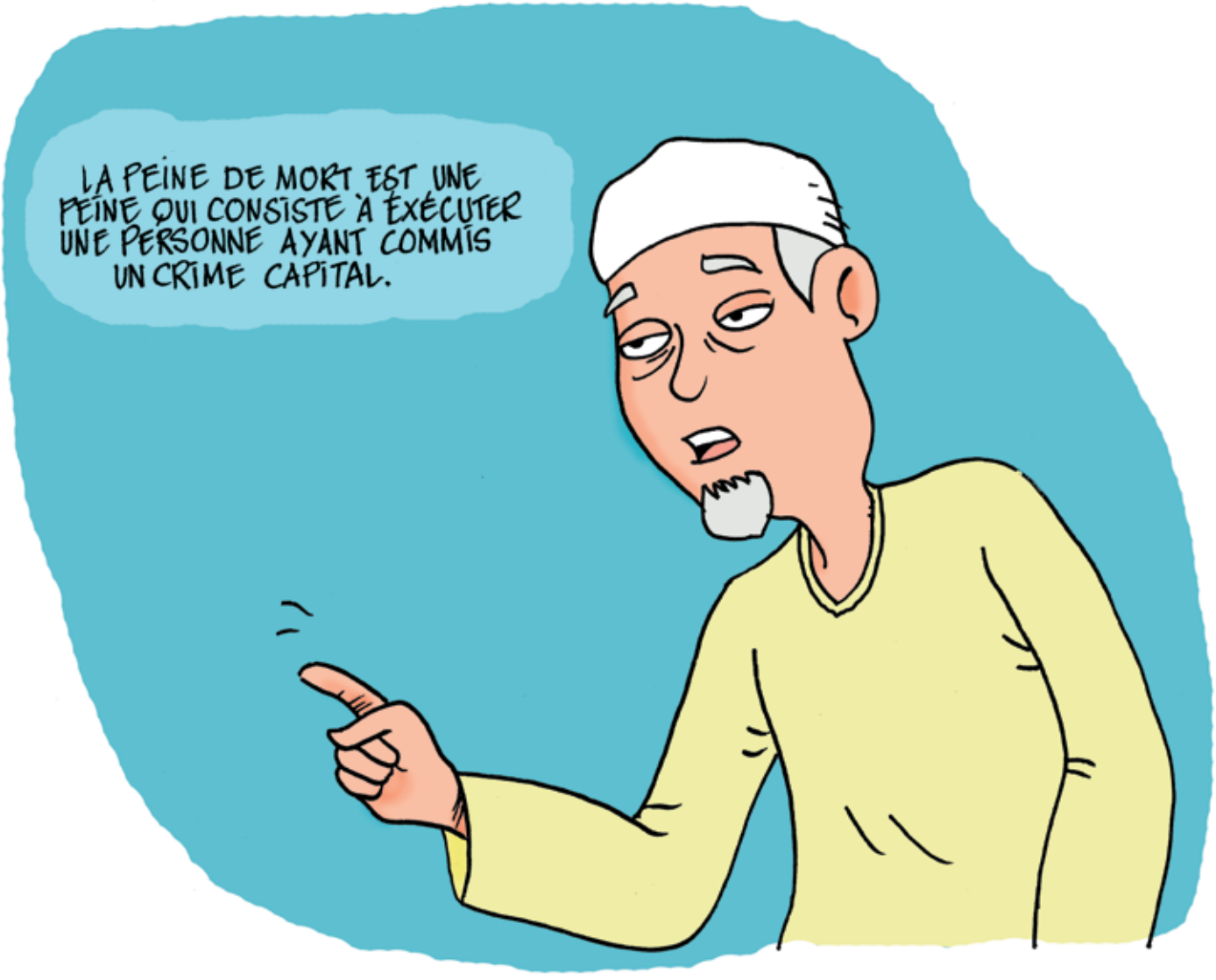
LA PEINE DE MORT EST UNE PEINE QUI CONSISTE À EXÉCUTER UNE PERSONNE AYANT COMMIS UN CRIME CAPITAL.

QU'EST-CE QU'UN CRIME CAPITAL ?

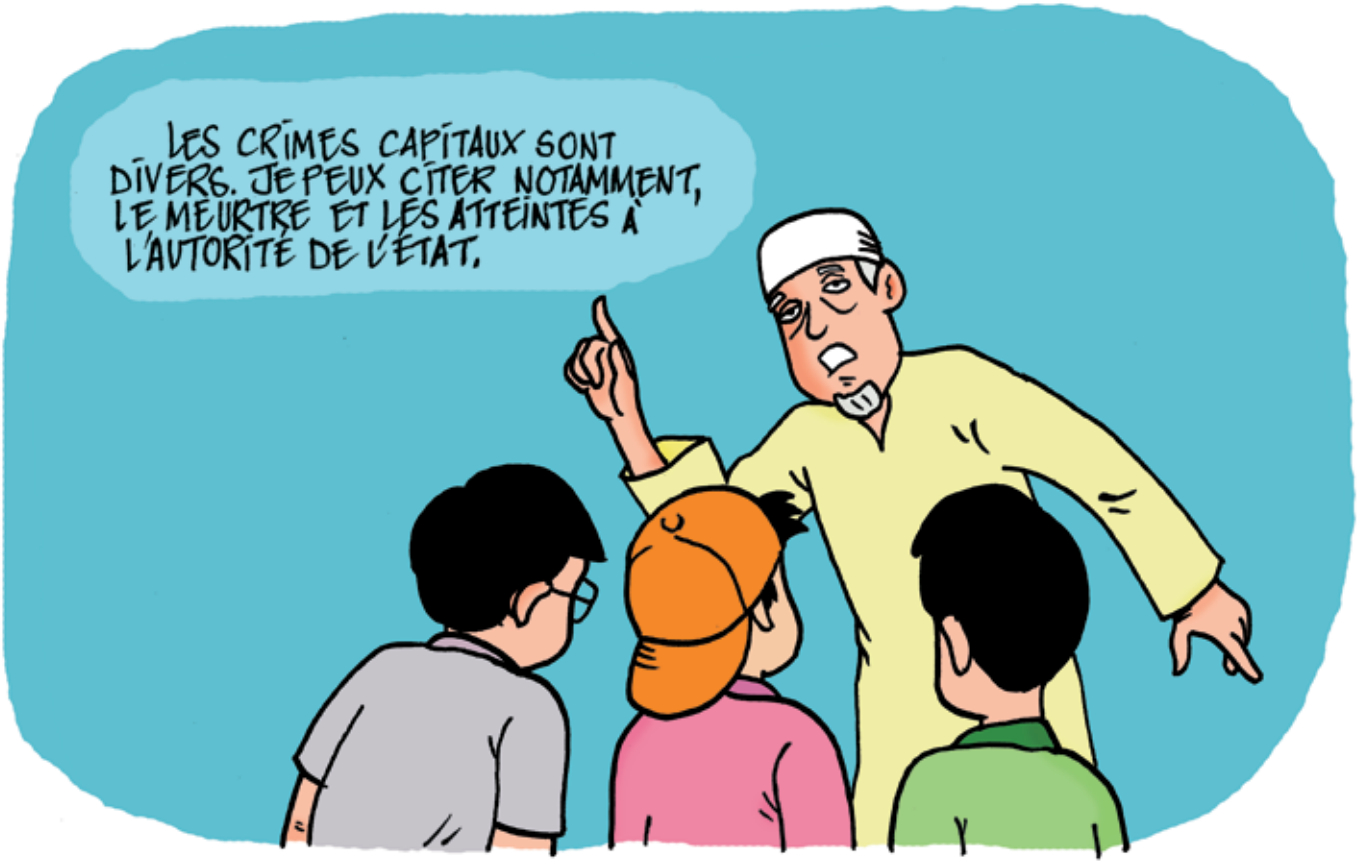
LES CRIMES CAPITAUX SONT DIVERS. JE PEUX CITER NOTAMMENT, LE MEURTRE ET LES ATTEINTES À L'AUTORITÉ DE L'ÉTAT.

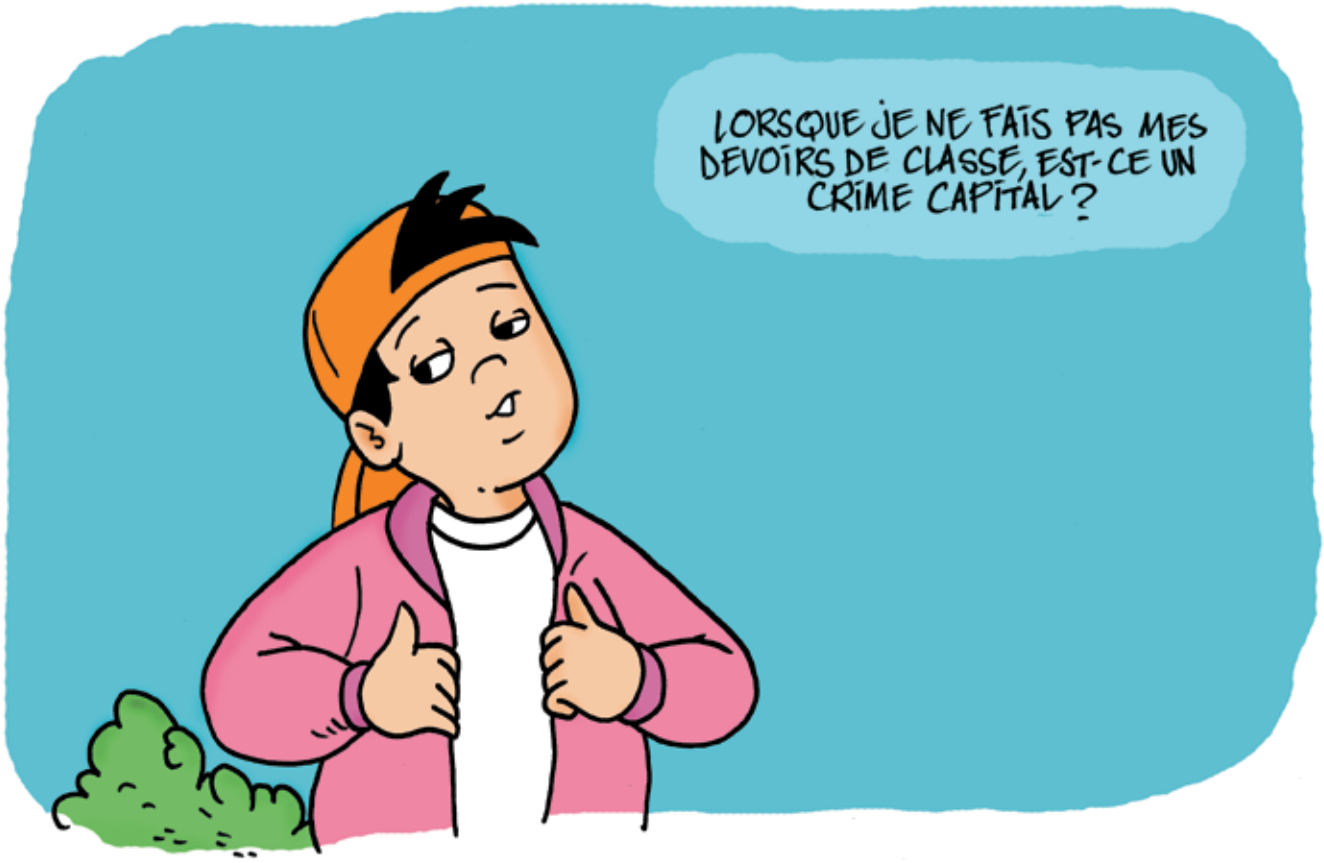
LORSQUE JE NE FAIS PAS MES DEVOIRS DE CLASSE, EST-CE UN CRIME CAPITAL ?

HA HA HA HA

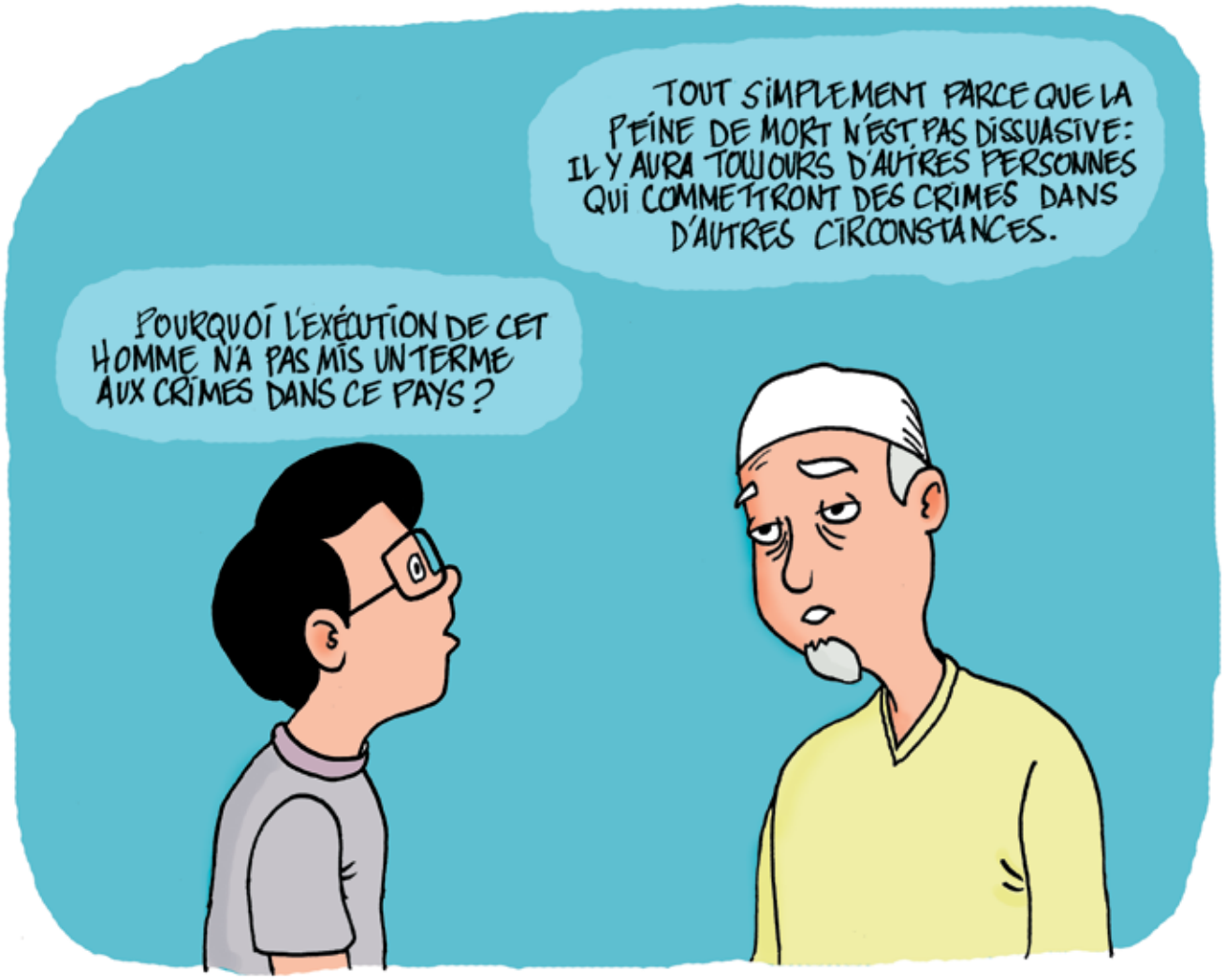
POURQUOI L'EXÉCUTION DE CET HOMME N'A PAS MIS UN TERME AUX CRIMES DANS CE PAYS ?
TOUT SIMPLEMENT PARCE QUE LA PEINE DE MORT N'EST PAS DISSUASIVE: IL Y AURA TOUJOURS D'AUTRES PERSONNES QUI COMMETTRONT DES CRIMES DANS D'AUTRES CIRCONSTANCES.

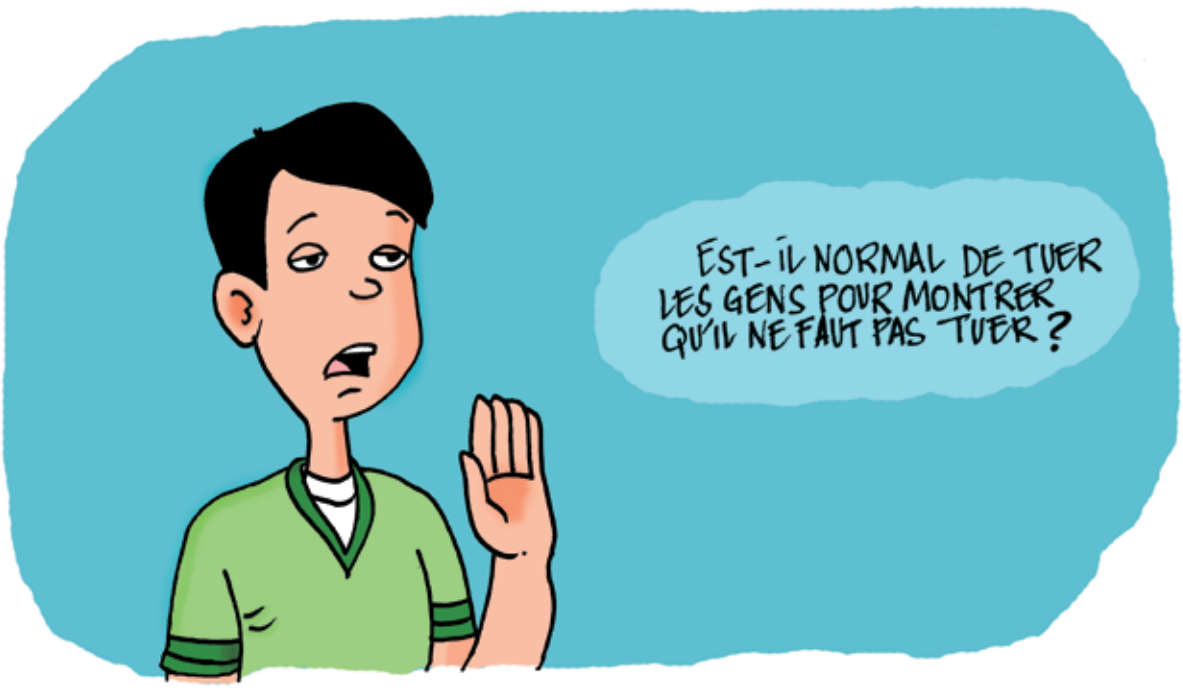
EST-IL NORMAL DE TUER LES GENS POUR MONTRER QU'IL NE FAUT PAS TUER ?

EN EFFET, L'ARTICLE 20 DE NOTRE CONSTITUTION STIPULE QUE :
"LE DROIT À LA VIE EST LE DROIT DE TOUT ÊTRE HUMAIN."
EN CLAIR NOTRE CONSTITUTION MET EN ÉVIDENCE LA NECESSITÉ DE PROTÉGER LE DROIT DE CHACUN À LA VIE.

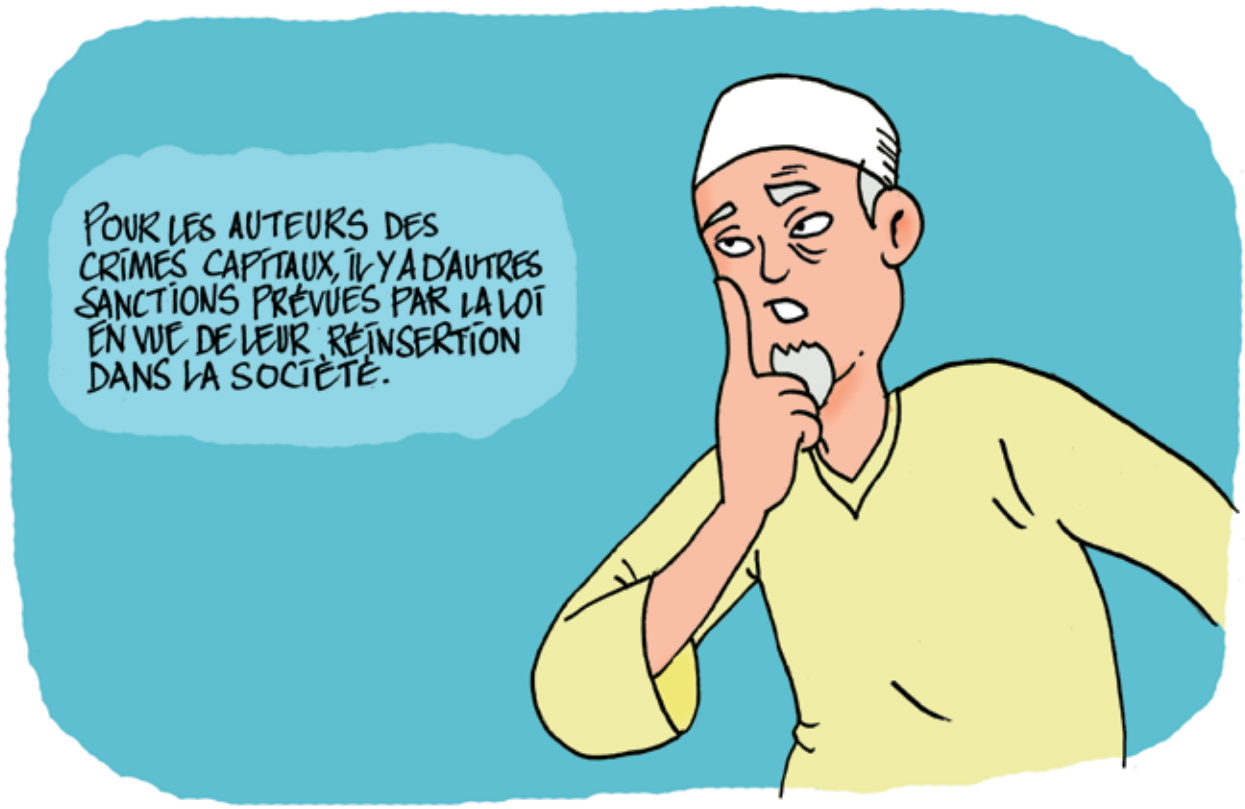
POUR LES AUTEURS DES CRIMES CAPITAUX, IL Y A D'AUTRES SANCTIONS PRÉVUES PAR LA LOI EN VUE DE LEUR RÉINSERTION DANS LA SOCIÉTÉ.

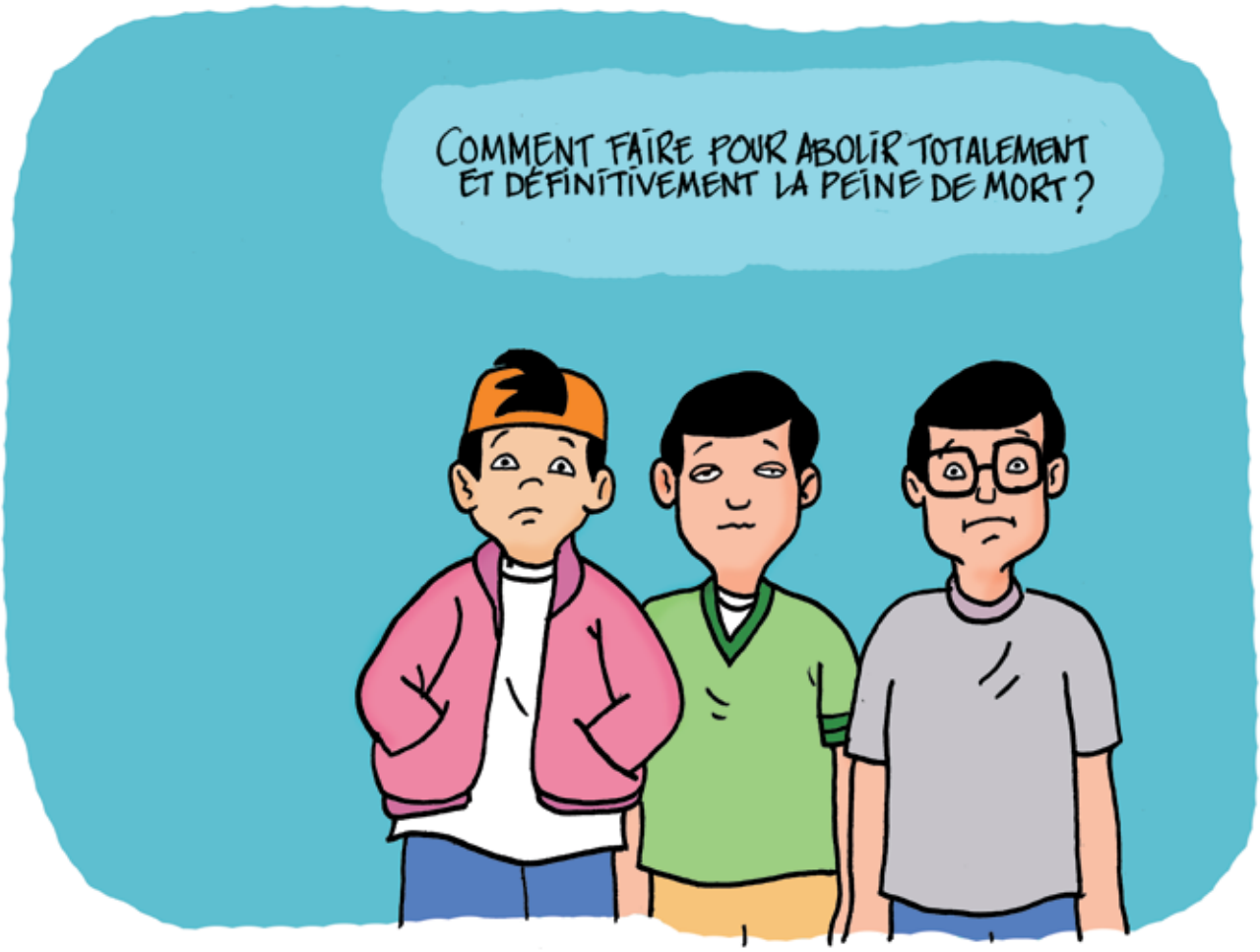
COMMENT FAIRE POUR ABOLIR TOTALEMENT ET DÉFINITIVEMENT LA PEINE DE MORT ?

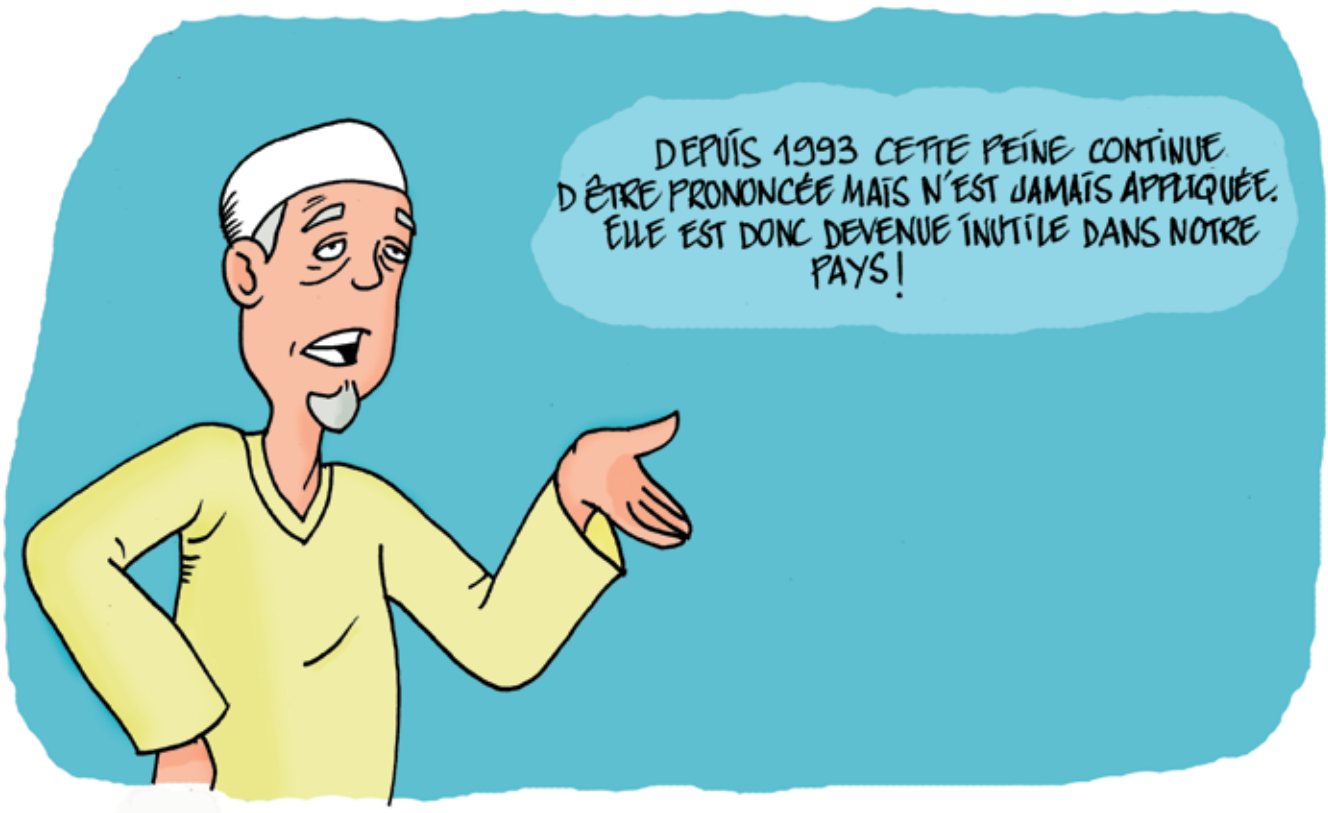
DEPUIS 1993 CETTE PEINE CONTINUE D'ÊTRE PRONONCÉE MAIS N'EST JAMAIS APPLIQUÉE. ELLE EST DONC DEVENUE INUTILE DANS NOTRE PAYS !

POUR FINIR LES ENFANTS, RETENEZ CE QU'UN ILLUSTRE HOMME A DÉCLARÉ : "PARTOUT OÙ LA PEINE DE MORT EST PRODIGUÉE, LA BARBARIE DOMINE, PARTOUT OÙ LA PEINE DE MORT EST RARE, LA CIVILISATION RÈGNE."*
FIN
* VICTOR HUGO

ERREUR JUDICIAIRE

SCÉNARIO : DESTIN SNONDÉ
DESSINS : GILDAS GAMY

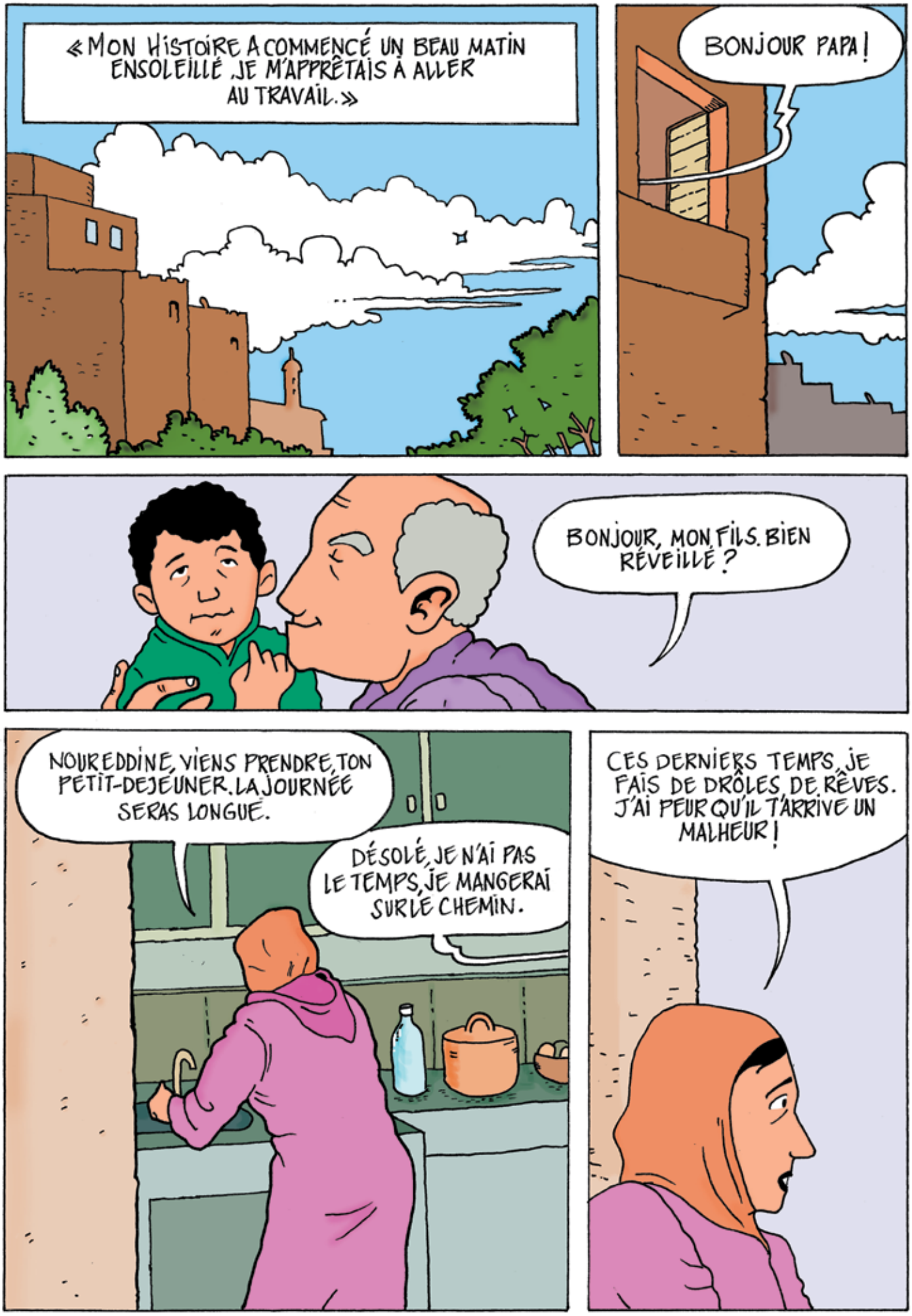
« MON HISTOIRE A COMMENCÉ UN BEAU MATIN ENSOLEILLÉ. JE M'APPRÊTAIS À ALLER AU TRAVAIL. »
BONJOUR PAPA !
BONJOUR, MON FILS. BIEN RÉVEILLÉ ?
NOUREDDINE, VIENS PRENDRE TON PETIT-DEJEUNER. LA JOURNÉE SERAS LONGUE.
DÉSOLÉ, JE N'AI PAS LE TEMPS, JE MANGERAI SUR LE CHEMIN.
CES DERNIERS TEMPS, JE FAIS DE DRÔLES DE RÊVES. J'AI PEUR QU'IL T'ARRIVE UN MALHEUR !

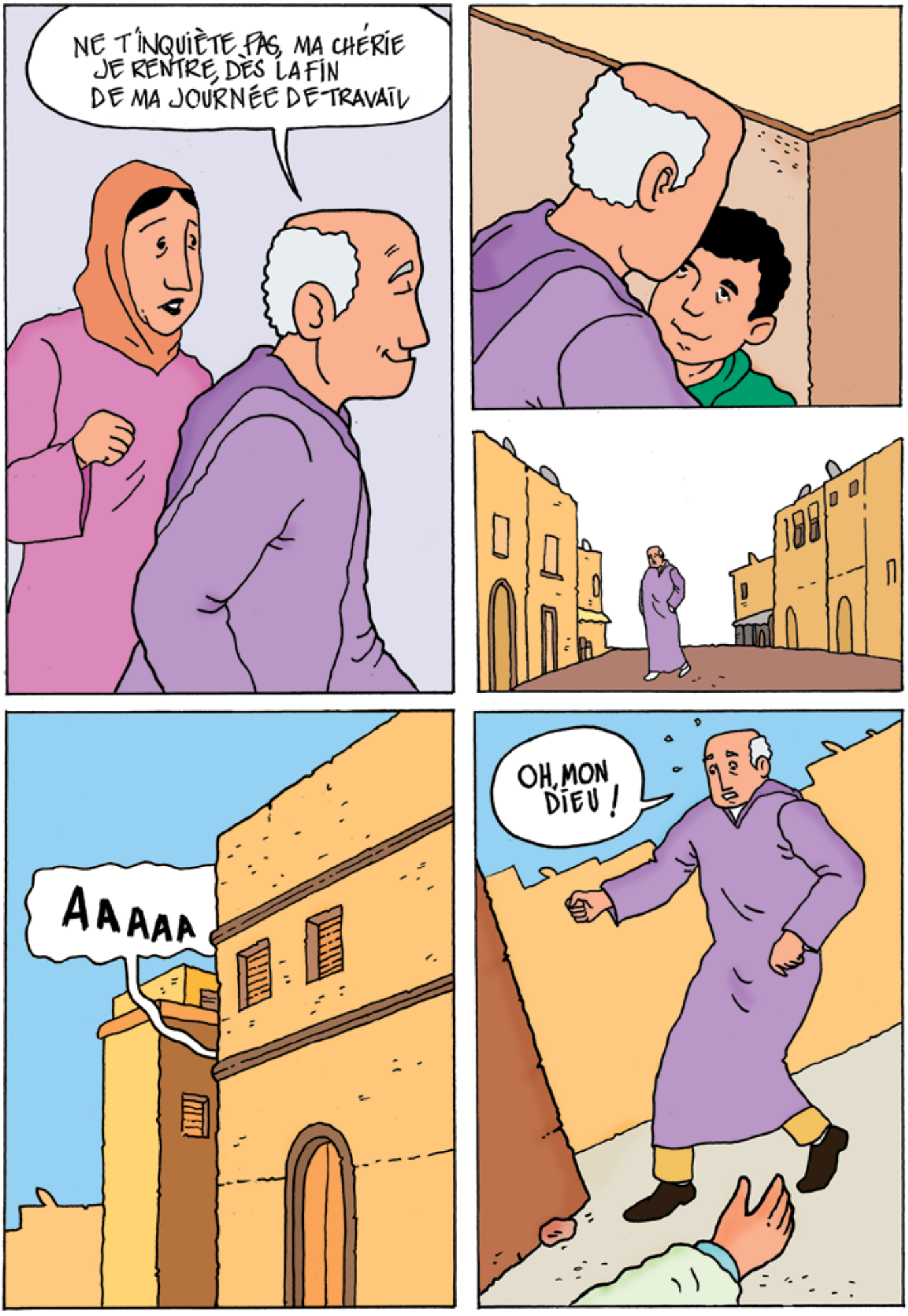
NE T'INQUIÈTE PAS, MA CHÉRIE JE RENTRE DÈS LA FIN DE MA JOURNÉE DE TRAVAIL
AAAAA
OH, MON DIEU !

ENLEVEZ-MOÍ CE COUTEAU QUÍ ME FAÍT SÍ MAL.
AAARA
QUÍ T'A POIGNARDÉ ? QUÍ T'A FAÍT ÇA ?
IL... IL EST MORT.

QUE S'EST-IL PASSÉ ? HUMM!
UNE HEURE PLUS TARD.
NOUS L'AVONS VU EN TRAIN DE SE BATTRE AVEC LA VICTIME QUAND NOUS SOMMES ARRIVÉS, IL L'AVAIT DÉJÀ POIGNARDÉ.
J'ÉTAIS EN TRAIN DE LUI APPORTER DE L'AIDE !
SI CE N'EST PAS TOI, C'EST QUI ALORS ?
JE NE SAIS PAS. JE N'AI PAS VU LE COUPABLE. IL AVAIT DÉJÀ PRIS LA FUITE LORSQUE JE SUIS ARRIVÉ.

EMMENEZ-LE AU POSTE !
AU COMMISSARIAT, APRÈS PLUSIEURS HEURES DE GARDE À VUE ET D'INTERROGATOIRES, NOUREDDINE MULTIPLIE SES EXPLICATIONS MALGRÉ LA FATIGUE PHYSIQUE ET MENTALE.
ASSUME TES RESPONSABILITÉS. DIS-NOUS LA VÉRITÉ ET ON TE LAISSERA TRANQUILLE. C'EST TOI QUI L'A TUÉ. TOUS LES TÉMOINS T'ONT VU.

JE NE SAIS PAS CE QUE JE FAIS ICI. JE VOUS JURE QUE VOUS ALLEZ RETROUVER LE COUPABLE. JE SUIS UN HOMME HONNÊTE....
QUELQUES MOIS PLUS TARD, APRÈS PLUSIEURS JOURS DE PROCÈS.

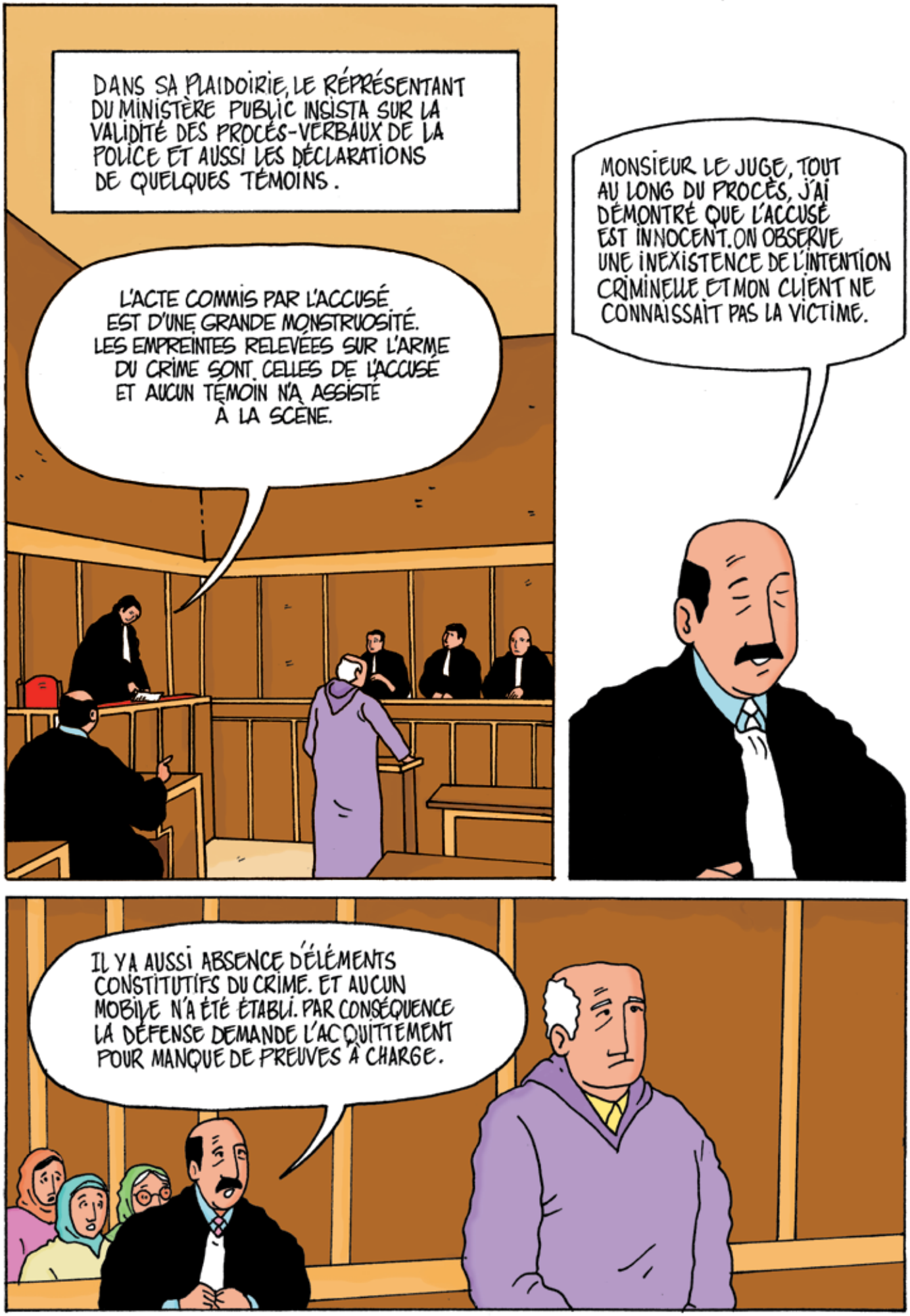
DANS SA PLAIDOIRIE, LE RÉPRÉSENTANT DU MINISTÈRE PUBLIC INSISTA SUR LA VALIDITÉ DES PROCÉS-VERBAUX DE LA POLICE ET AUSSI LES DÉCLARATIONS DE QUELQUES TÉMOINS.
L'ACTE COMMIS PAR L'ACCUSÉ EST D'UNE GRANDE MONSTRUOSITÉ. LES EMPREINTES RELEVÉES SUR L'ARME DU CRIME SONT CELLES DE L'ACCUSÉ ET AUCUN TÉMOIN N'A ASSISTÉ À LA SCÈNE.
MONSIEUR LE JUGE, TOUT AU LONG DU PROCÈS, J'AI DÉMONTRÉ QUE L'ACCUSÉ EST INNOCENT. ON OBSERVE UNE INEXISTENCE DE L'INTENTION CRIMINELLE ET MON CLIENT NE CONNAISSAIT PAS LA VICTIME.
IL Y A AUSSI ABSENCE D'ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DU CRIME. ET AUCUN MOBILE N'A ÉTÉ ÉTABLI. PAR CONSÉQUENCE LA DÉFENSE DEMANDE L'ACQUITTEMENT POUR MANQUE DE PREUVES À CHARGE.

MONSIEUR LE JUGE JE DEMANDE QUE MON CLIENT SOIT ACQUITTÉ.
MON DIEU! QUE M'ARRIVE T-IL ? NON ! CE N'EST QU'UN CAUCHEMAR ET JE VAIS BIENTÔT ME RÉVEILLER!
APRÈS PLUS DE CINQ HEURES DE DÉLIBÉRATION LE JURY REVIENT DANS LA SALLE POUR ANNONCER LE VERDICT.

AU NOM DE SA MAJESTÉ LE ROI VOUS ÊTES CONDAMNÉ POUR MEURTRE.
QUE DIEU VOUS PARDONNE ET QU'IL VOUS VIENNE EN AIDE !

HUIT ANS SE SONT ÉCOULÉS. ENFIN, NOUREDDINE VOIT LE BOUT DU TUNNEL CAR SON AVOCAT VIENT LUI ANNONCER UNE NOUVELLE INESPEREE. EN EFFET, LE MEURTRIER VIENT D'ÊTRE ARRÊTÉ. NOUREDDINE VA POUVOIR RETROUVER SA LIBERTÉ.
FIN

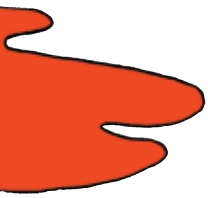

POUR OU CONTRE

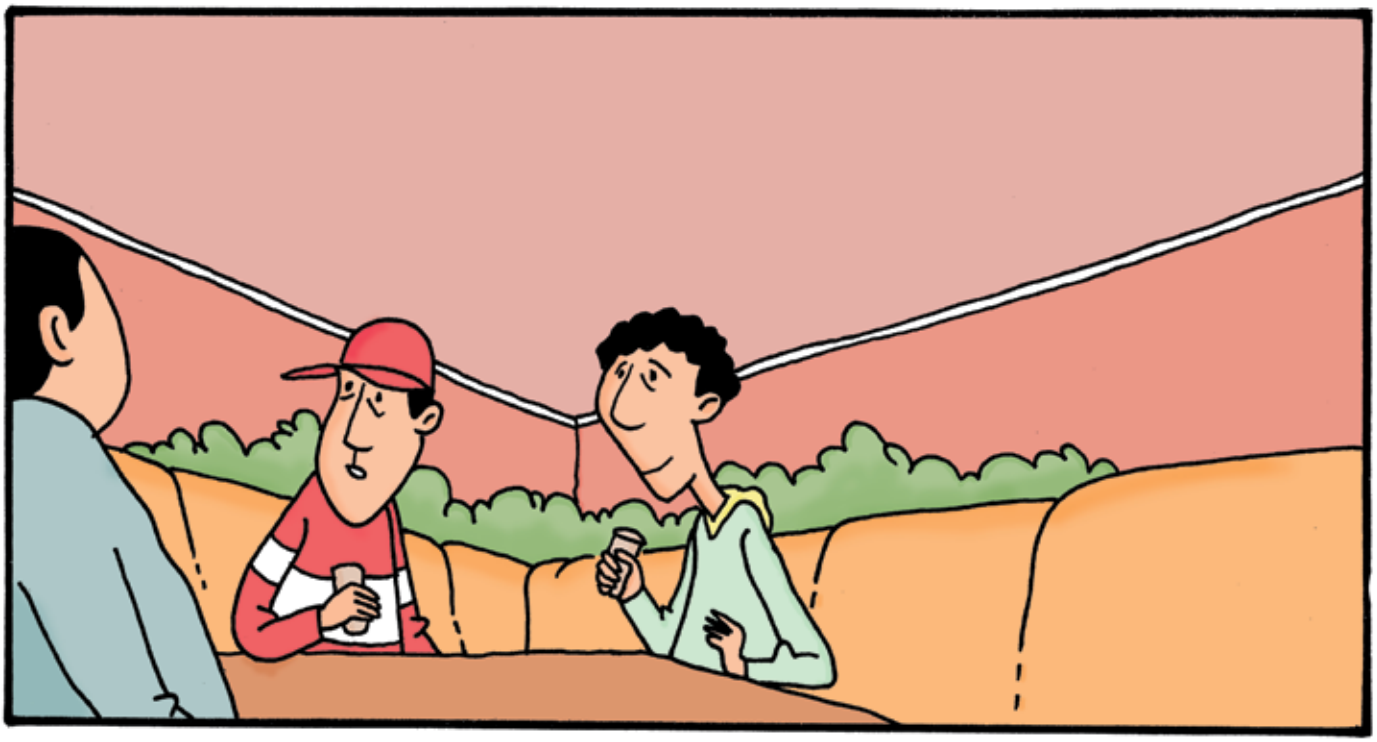

SCÉNARIO : DESTIN NSONDÉ
DESSINS : GILDAS GAMY

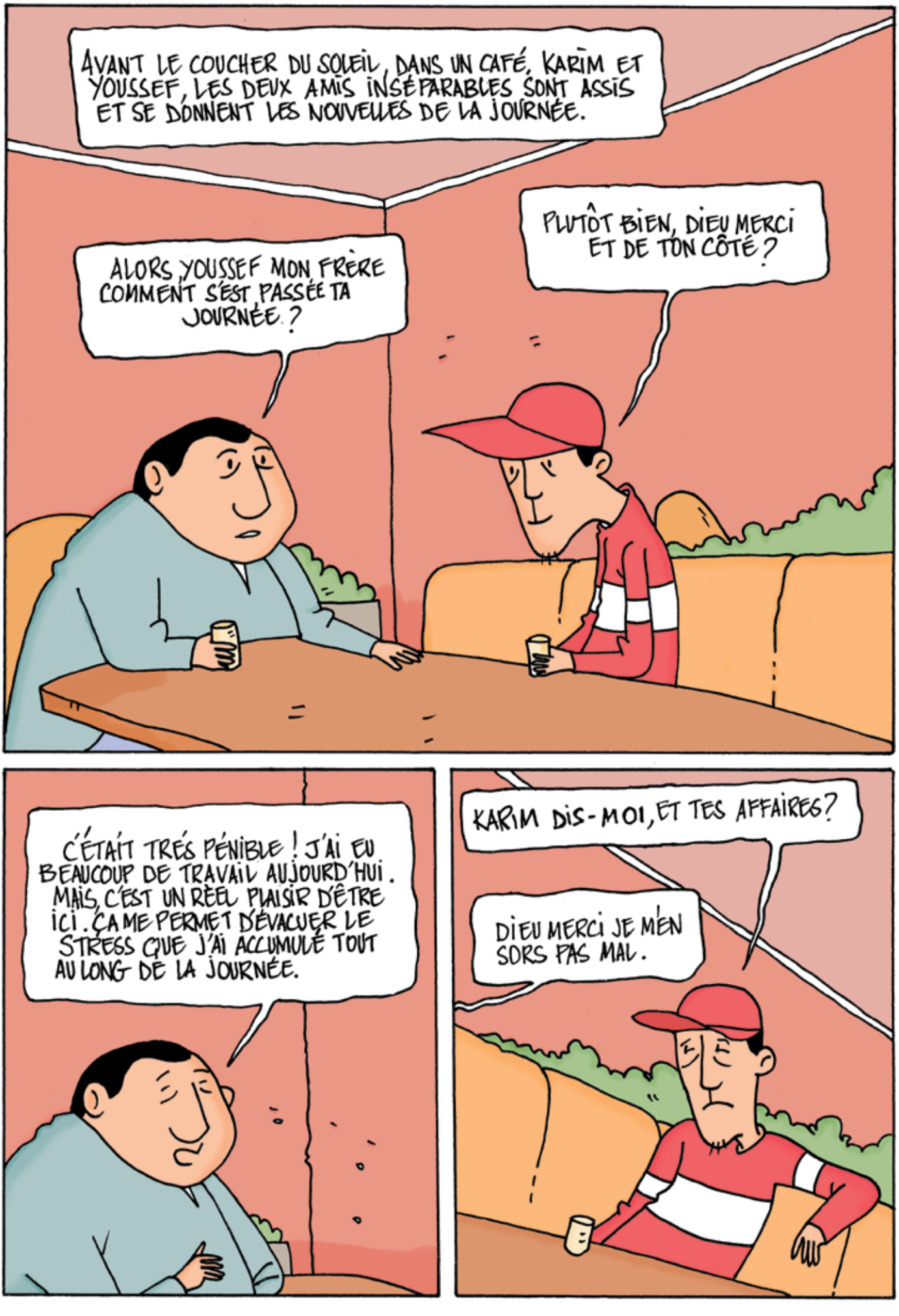
AVANT LE COUCHER DU SOLEIL, DANS UN CAFÉ, KARIM ET YOUSSEF, LES DEUX AMIS INSÉPARABLES SONT ASSIS ET SE DONNENT LES NOUVELLES DE LA JOURNÉE.
ALORS YOUSSEF MON FRÈRE COMMENT S'EST PASSÉE TA JOURNÉE ?
PLUTÔT BIEN, DIEU MERCI ET DE TON CÔTÉ ?
C'ÉTAIT TRÉS PÉNIBLE ! J'AI EU BEAUCOUP DE TRAVAIL AUJOURD'HUI. MAIS, C'EST UN RÈEL PLAISIR D'ÊTRE ICI. ÇA ME PERMET D'ÉVACUER LE STRESS QUE J'AI ACCUMULÉ TOUT AU LONG DE LA JOURNÉE.
KARIM DIS-MOI, ET TES AFFAIRES?
DIEU MERCI JE M'EN SORS PAS MAL.

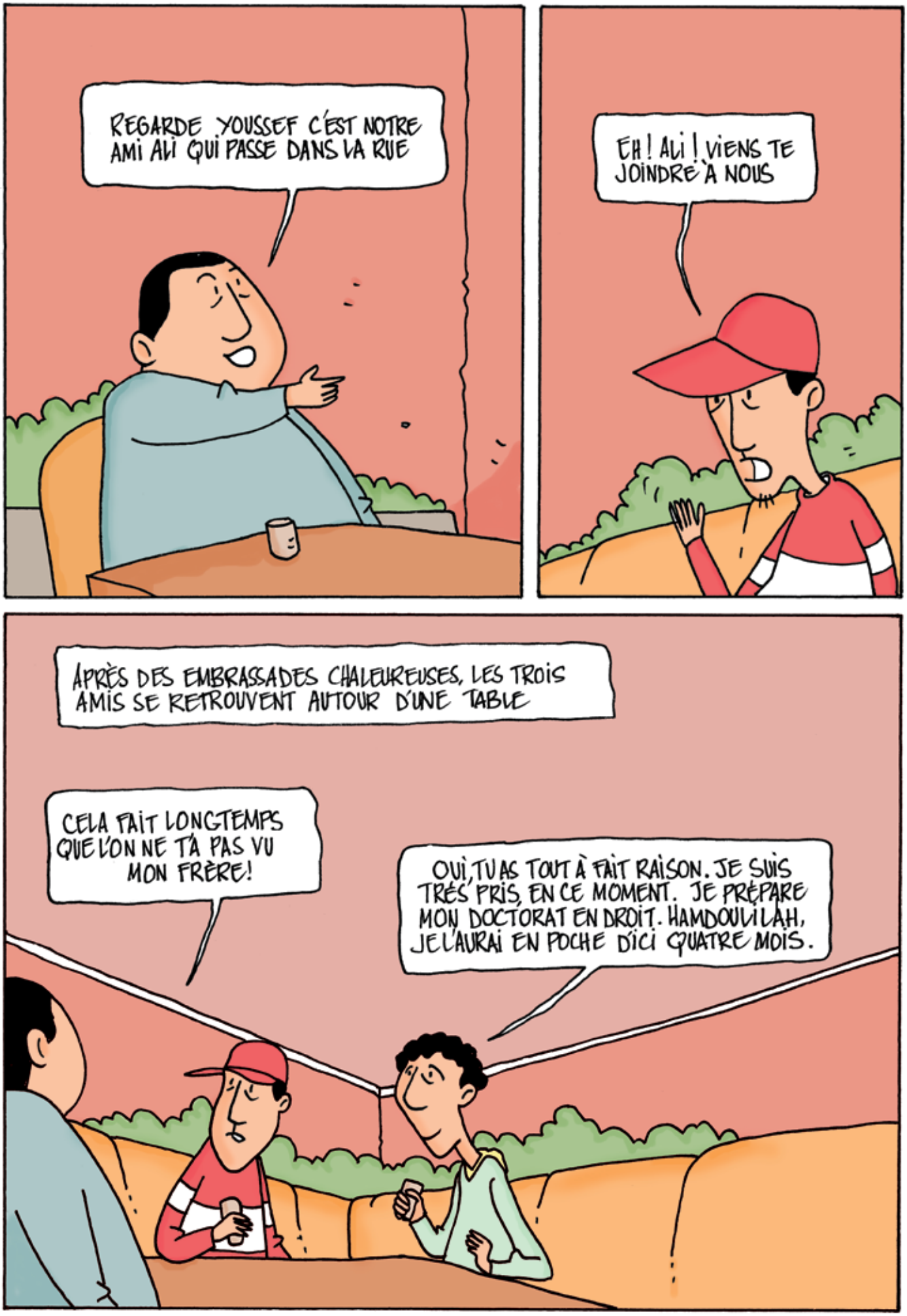
REGARDE YOUSSEF C'EST NOTRE AMI ALI QUI PASSE DANS LA RUE
EH ! ALI ! VIENS TE JOINDRE À NOUS
APRÈS DES EMBRASSADES CHALEUREUSES, LES TROIS AMIS SE RETROUVENT AUTOUR D'UNE TABLE
CELA FAIT LONGTEMPS QUE L'ON NE TA PAS VU MON FRÈRE!
OUI, TU AS TOUT À FAIT RAISON. JE SUIS TRÈS PRIS, EN CE MOMENT. JE PRÉPARE MON DOCTORAT EN DROIT. HAMDOULILÀH, JE L'AURAI EN POCHE DICI QUATRE MOIS.

TA JOURNÉE S'EST BIEN PASSÉE ?
OUI, ÇA VA. SAUF QUE C'ÉTAIT TRÈS CHAUD DANS L'AMPHI AUJOURD'HUI. DU COUP, ÇA BOURDONNE DANS MA TÊTE.
ON A EU UN DÉBAT HOULEUX : POUR OU CONTRE LA PEINE DE MORT.
QUEL EST TON POINT DE VUE, À CE SUJET ?
BIEN ENTENDU QUE JE SUIS CONTRE. IL NE PEUT PAS EN ÊTRE AUTREMENT.

AH OUI ! TU PENSES DONC QUE LA PEINE DE MORT DOIT ÊTRE ABOLIE ?
OUI, CETTE PEINE NE DEVRAIT PLUS EXISTER DE NOS JOURS.
POUR MOI, IL N'Y A PAS LIEU DE TERGIVERSER. UN MEURTRIER, MÉRITE D'ÊTRE EXÉCUTÉ. TOUS CEUX QUI SONT CONTRE LA PEINE DE MORT N'ONT JAMAIS ÉTÉ VICTIMES OU N'ONT JAMAIS VU LEUR PROCHE SE FAIRE MASSACRER SAUVAGEMENT.
SI ÇA VENAIT À SE PRODUIRE ILS CHANGERAIENT TOUT DE SUITE DE DISCOURS.

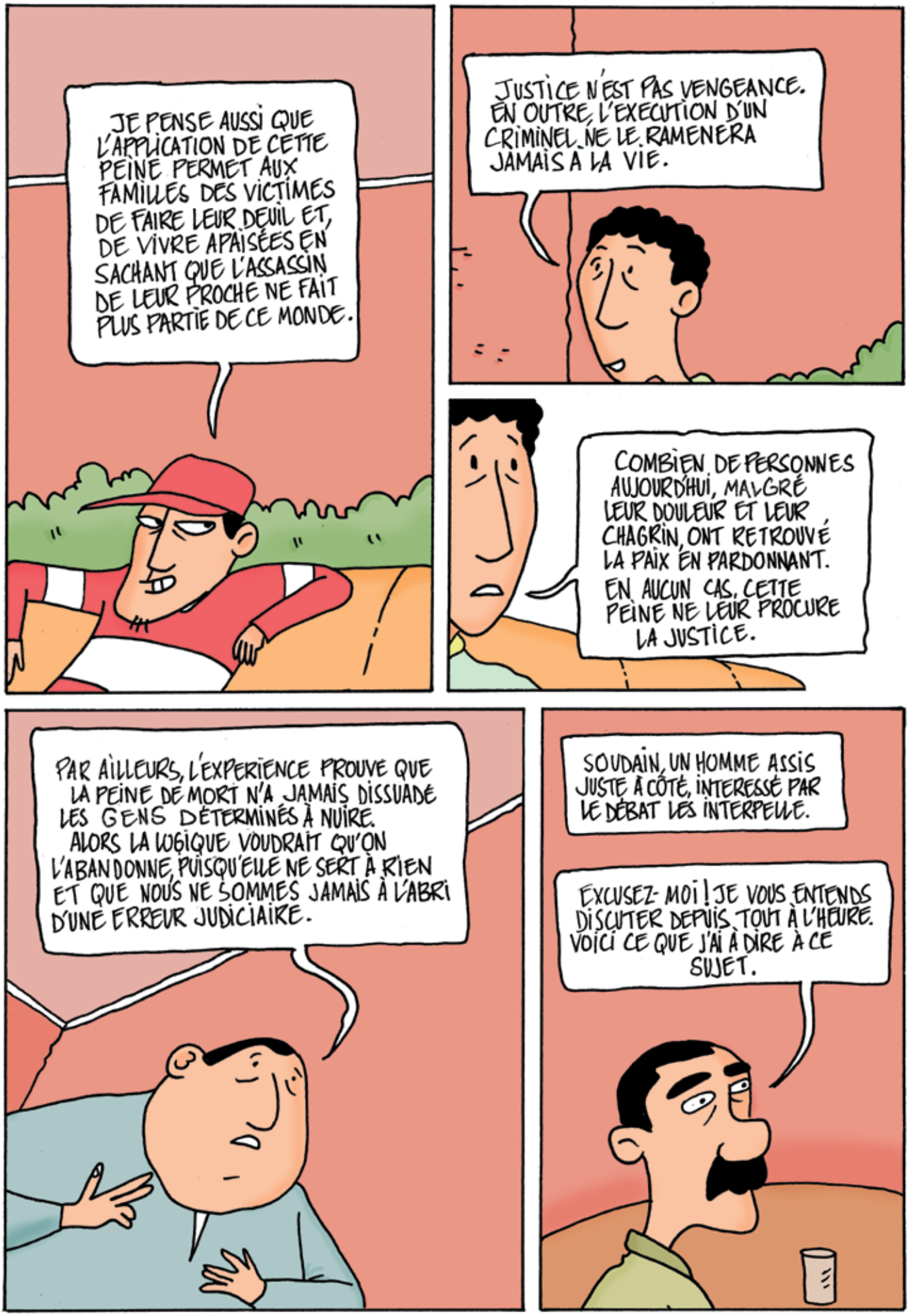
JE PENSE AUSSI QUE L'APPLICATION DE CETTE PEINE PERMET AUX FAMILLES DES VICTIMES DE FAIRE LEUR DEUIL ET, DE VIVRE APAISÉES EN SACHANT QUE L'ASSASSIN DE LEUR PROCHE NE FAIT PLUS PARTIE DE CE MONDE.
JUSTICE N'EST PAS VENGEANCE. EN OUTRE, L'EXÉCUTION D'UN CRIMINEL NE LE RAMENERA JAMAIS À LA VIE.
COMBIEN DE PERSONNES AUJOURD'HUI, MALGRÉ LEUR DOULEUR ET LEUR CHAGRIN, ONT RETROUVÉ LA PAIX EN PARDONNANT. EN AUCUN CAS, CETTE PEINE NE LEUR PROCURE LA JUSTICE.
PAR AILLEURS, L'EXPÉRIENCE PROUVE QUE LA PEINE DE MORT N'A JAMAIS DISSUADÉ LES GENS DÉTERMINÉS À NUIRE. ALORS LA LOGIQUE VOUDRAIT QU'ON L'ABANDONNE, PUISQU'ELLE NE SERT À RIEN ET QUE NOUS NE SOMMES JAMAIS À L'ABRI D'UNE ERREUR JUDICIAIRE.
SOUDAIN, UN HOMME ASSIS JUSTE À CÔTÉ, INTÉRESSÉ PAR LE DÉBAT LES INTERPELLE.
EXCUSEZ-MOI ! JE VOUS ENTENDS DISCUTER DEPUIS TOUT À L'HEURE. VOICI CE QUE J'AI À DIRE À CE SUJET.

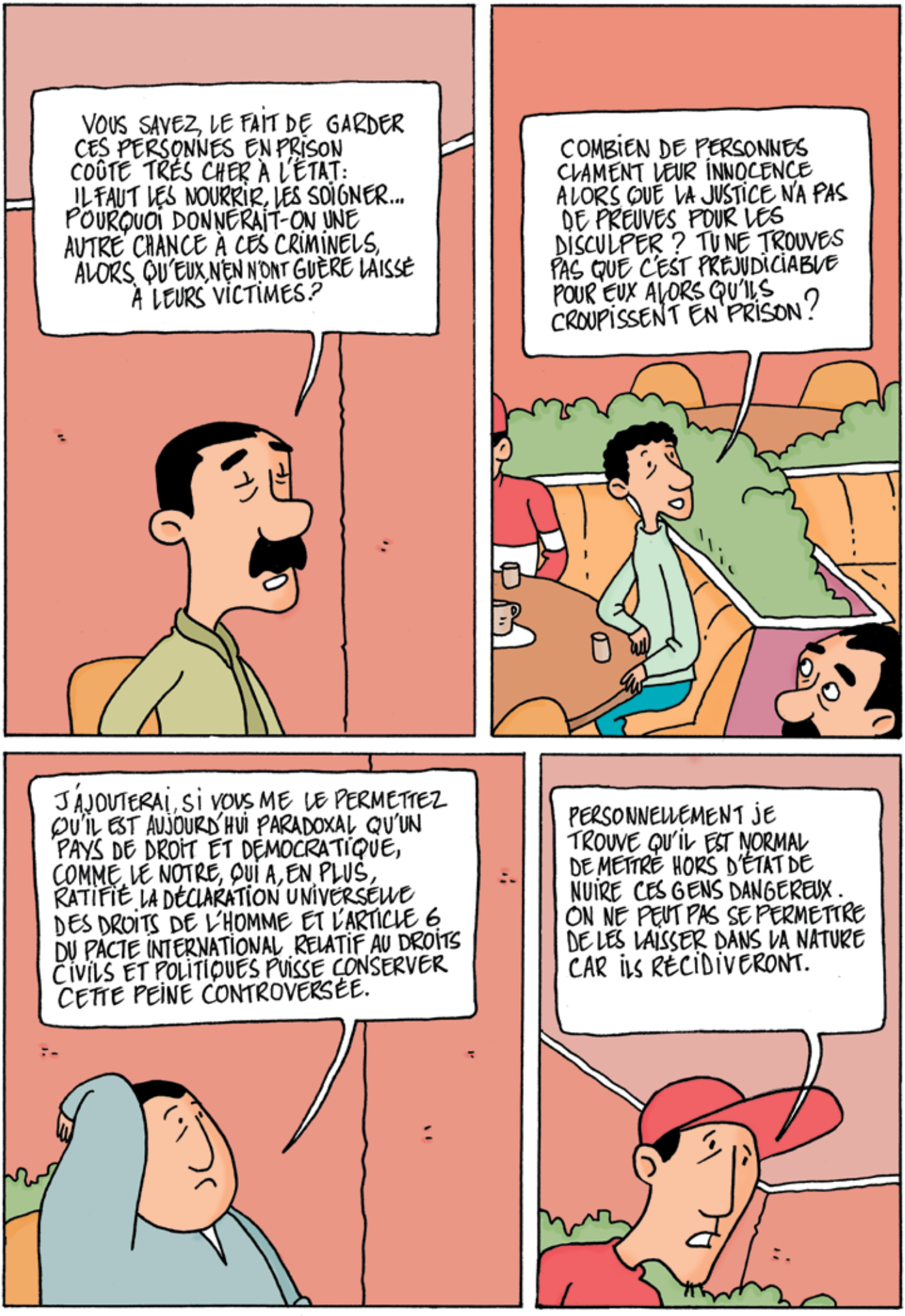
VOUS SAVEZ, LE FAIT DE GARDER CES PERSONNES EN PRISON COÛTE TRÈS CHER À L'ÉTAT: IL FAUT LES NOURRIR, LES SOIGNER... POURQUOI DONNERAIT-ON UNE AUTRE CHANCE À CES CRIMINELS, ALORS QU'EUX, N'EN N'ONT GUÈRE LAISSÉ À LEURS VICTIMES?
COMBIEN DE PERSONNES CLAMENT LEUR INNOCENCE ALORS QUE LA JUSTICE N'A PAS DE PREUVES POUR LES DISCULPER ? TU NE TROUVES PAS QUE C'EST PRÉJUDICIABLE POUR EUX ALORS QU'ILS CROUPISSENT EN PRISON?
J'AJOUTERAI, SI VOUS ME LE PERMETTEZ QU'IL EST AUJOURD'HUI PARADOXAL QU'UN PAYS DE DROIT ET DÉMOCRATIQUE, COMME LE NOTRE, QUI A, EN PLUS, RATIFIÉ LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME ET L'ARTICLE 6 DU PACTE INTERNATIONAL RELATIF AU DROITS CIVILS ET POLITIQUES PUISSE CONSERVER CETTE PEINE CONTROVERSÉE.
PERSONNELLEMENT JE TROUVE QU'IL EST NORMAL DE METTRE HORS D'ÉTAT DE NUIRE CES GENS DANGEREUX. ON NE PEUT PAS SE PERMETTRE DE LES LAISSER DANS LA NATURE CAR ILS RÉCIDIVERONT.

PEUX-TU ME DÉMONTRER AVEC CERTITUDE QU'UNE FOIS LIBÉRÉS ILS RECOMMENCERONT ? ON NE PEUT PAS SE FONDER SUR DES PRÉJUGÉS POUR TENIR GRATUITEMENT CE GENRE D'ALLÉGATIONS. CAR IL EST PEU FRÉQUENT QU'IL Y AIT RÉCIDIVE APRÈS LIBÉRATION ET LES STATISTIQUES LE PROUVENT.
IL FAUT AUSSI VOIR EN CETTE ABOLITION UN ENJEU DE CIVILISATION. SOMMES-NOUS TOUS DES BARBARES SANGUINAIRES OU DES HUMAINS RÉFLÉCHIS ? SI NOUS OPTONS POUR LE DERNIER CAS, ALORS, SOYONS EXEMPLAIRES À L'ÉGARD DE CEUX QUI SE SONT ÉGARÉS. SINON QUELLE DIFFÉRENCE ENTRE EUX ET NOUS ?
METTONS DU COEUR À L'OUVRAGE POUR AIDER CES PERSONNES À RETROUVER LEUR ÉTAT MENTAL. IL EST AUSSI DU RESSORT DE L'ÉTAT D'OEUVRER DANS CE SENS, EN VUE DE LEUR RÉHABILITATION.
DANS LE CADRE DE LA REFONTE DE NOTRE CONSTITUTION, LA PEINE DE MORT EST IMPLICITEMENT INTERDITE DANS L'ARTICLE 20. C'EST UNE VIOLATION DES DROITS FONDAMENTAUX DE L'ÊTRE HUMAIN.

DITES-MOI VOUS LES DONNEURS DE LEÇON : LE FAIT DE CONDAMNER UNE PERSONNE À VIE ET DE LE MAINTENIR EN PRISON; C'EST HUMAIN. ÇA ! QUAND ON TE RETIRE TOUTE TA LIBERTÉ JUSQU'À LA MORT ? SI ON ABOLISSAIT LA PEINE DE MORT, LA VIOLENCE RISQUERAIT D'ÊTRE BANALISÉE

JE SUIS TOUT À FAIT D'ACCORD AVEC TOI. C'EST TRÈS DUR DE RESTER EN PRISON TOUTE SA VIE. CEPENDANT, LE FAIT D'ÊTRE EN VIE PEUT POUSSER LE CONDAMNÉ À SE REMETTRE EN CAUSE ET, ESPÉRER EN SORTIR UN JOUR.

LES GARS, JE DOIS M'EN ALLER MAIS JE VOUS LAISSE MÉDITER CETTE PENSÉE DE VICTOR HUGO : "IL N'Y A NI MAUVAISES HERBES, NI MAUVAIS HOMMES. IL N'Y A QUE DE MAUVAIS CULTIVATEURS." SI UN HUMAIN EST LAISSÉ À L'ABANDON, IL DEVIENT MAUVAISE HERBE. CULTIVEZ-LE, PRENEZ SOIN DE LUI ET VOUS LUI DÉCOUVRIREZ DES USAGES UTILES ET MULTIPLES.
FIN

10 raisons
pour une seule cause

1

La peine de mort est

LA VIOLATION DU DROIT SACRÉ À LA VIE

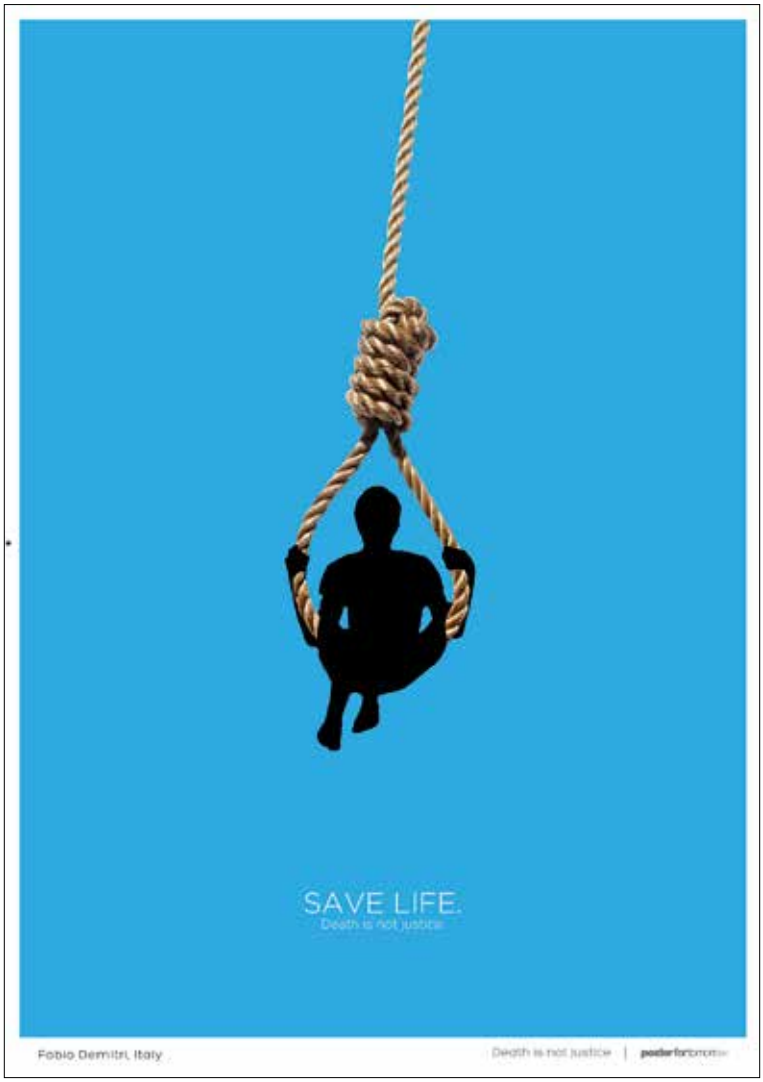

Le droit à la vie est le droit premier de tout être humain. Aucun État ne devrait avoir le pouvoir d'ôter la vie d'un citoyen quel que soit le crime commis. Dieu crée la vie et c'est lui seul qui détient le pouvoir de la confisquer.

Illustrations réalisées par l'association **posterfortomorrow**
dans le cadre de l'exposition « Death is not Justice »

2

La peine de mort est
IRRÉVERSIBLE

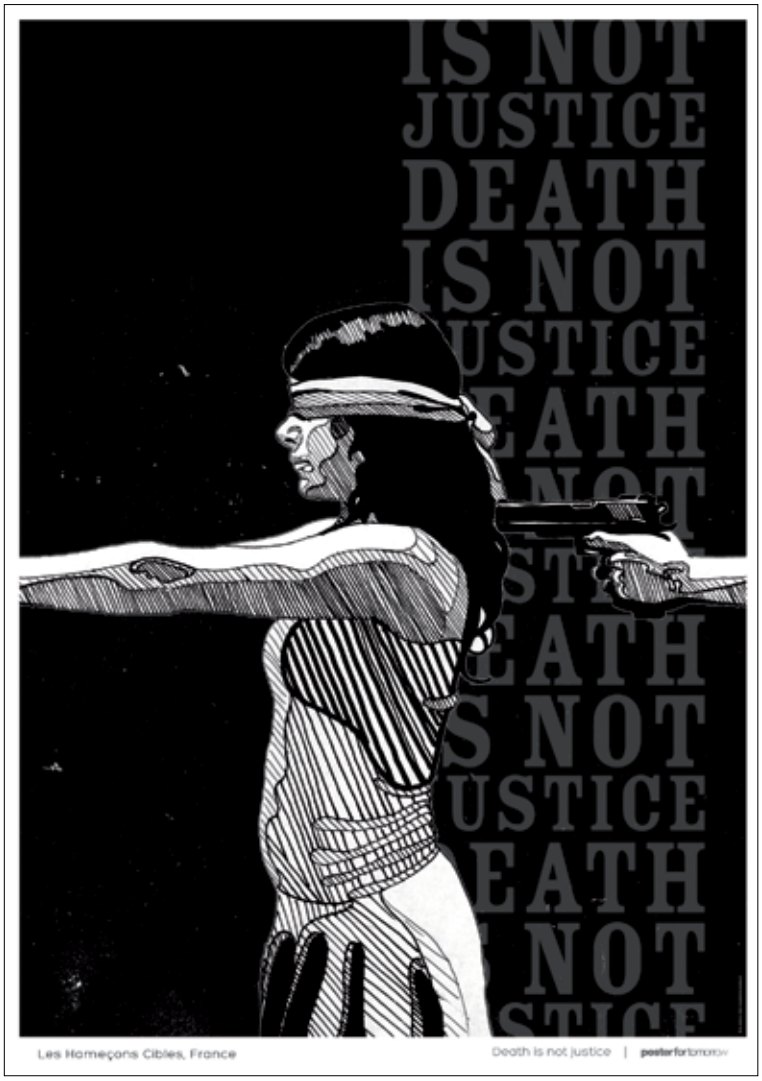

Aucune justice n'est infaillible et à l'abri d'erreurs judiciaires. Chaque année, dans de nombreux pays du monde, des personnes innocentes sont exécutées. Sur 10 personnes exécutées aux États-Unis, 1 condamné à mort est innocenté. Depuis 1976, ce sont près de 1 325 prisonniers qui ont été exécutés aux États-Unis, selon le Death Penalty Information Center (DPIC)

3

La peine de mort est
INEFFICACE

Il n'a jamais été prouvé que la peine de mort ait un effet dissuasif plus efficace que les autres sanctions pénales. Le Texas possède le plus fort taux de criminalité des États-Unis alors que c'est celui qui exécute le plus : en 2012, 15 exécutions ont été perpétrées au Texas et 43 dans tous les États-Unis.

4

La peine de mort est

CRUELLE, INHUMAINE ET DÉGRADANTE

C'est une double torture entre l'attente souvent très longue dans le couloir de la mort et l'exécution.
Dans la plupart des pays, l'attente dans les couloirs de la mort peut durer de vingt à plus de trente ans. Ahmed Haou, condamné à mort au Maroc le 30 juillet 1984, a été libéré après 15 années passées dans le quartier B de la Prison centrale de Kenitra. En Iran, le Code pénal établit que « les pierres ne doivent pas être assez grandes pour provoquer la mort avec un ou deux coups », afin que la mort soit lente et douloureuse. Aux États-Unis l'injection létale est source de souffrance et le protocole n'est pas aux normes vétérinaires. En 2006, Joseph Clark a vécu un supplice lors de son exécution qui a duré 90 minutes, soit le temps d'un match de football...

5

La peine de mort est
CADUQUE

La peine de mort relève d'une autre ère ou la justice était synonyme de revanche et de vengeance.
La politique pénale moderne inspirée des droits humains repose sur l'insertion et la resocialisation du délinquant, tout en lui faisant subir un châtiment proportionnel à la gravité de son acte.

6

La peine de mort est
UN MOYEN DE RÉPRESSION

La peine de mort a été et reste encore un moyen de répression utilisée contre les opposants politiques et les minorités ethniques.
Au Maroc, le plus grand nombre de personnes exécutées dans les années soixante et soixante-dix ont été poursuivies pour des crimes politiques.

7

La peine de mort est
ILLÉGALE

La peine de mort est une violation du droit à la vie inscrit dans l'article 3 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) de 1948 et dans l'article 20 de la Constitution marocaine entrée en vigueur en juillet 2011 « Le droit à la vie est le droit premier de tout être humain. La loi protège ce droit. »

La peine de mort s'oppose au Deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques interdisant le recours à la peine capitale en toutes circonstances.

La peine de mort va également à l'encontre de la tendance internationale en faveur de l'abolition, consacrée par l'adoption d'une résolution des Nations unies appelant à un moratoire universel De même, la Cour pénale internationale a exclu la peine capitale de son échelle de sanctions, même si elle est compétente pour juger les crimes les plus graves.

8

La peine de mort est

INJUSTE

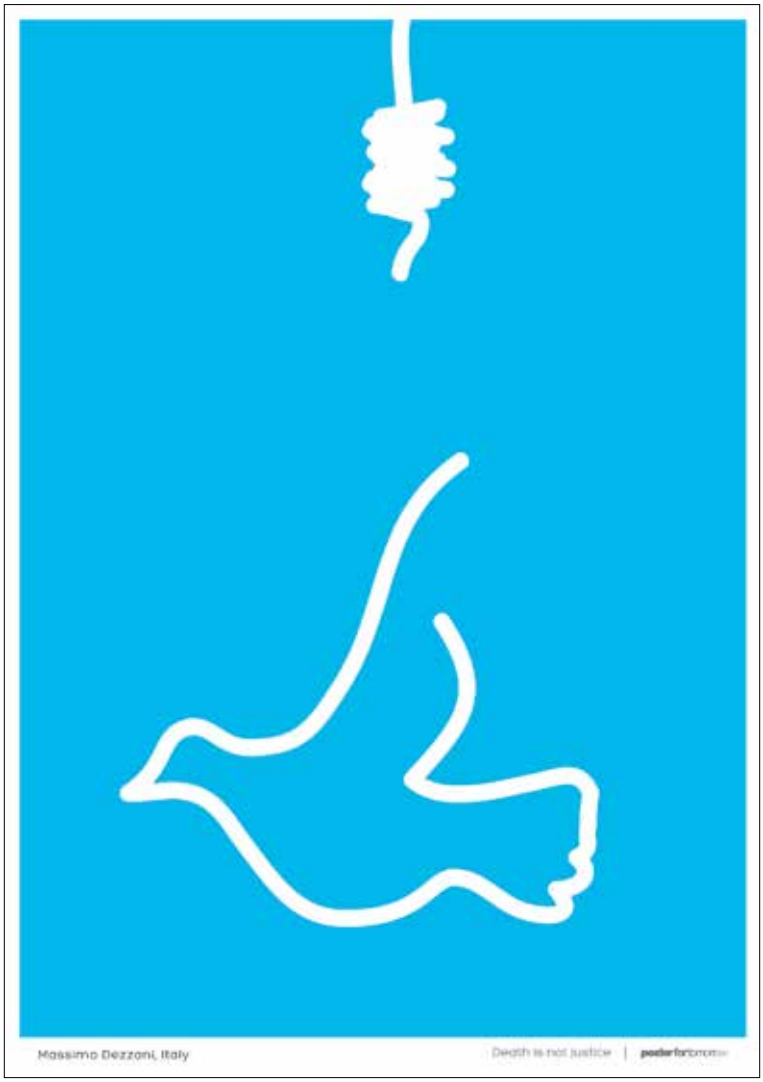

La peine de mort frappe souvent des individus issus des groupes minoritaires, et des personnes démunies sans ressource ni moyen de se défendre.
Au Maroc, 67 % des condamnés à mort sont atteints de maladies mentales.
En Arabie saoudite, près de la moitié des personnes exécutées sont des étrangers alors qu'ils ne représentent qu'un quart de la population.
L'homosexualité est encore passible de peine de mort dans neuf pays : Iran, Arabie saoudite, Afghanistan, Mauritanie, Soudan, Nigeria (États du nord), Yémen, Pakistan et Émirats arabes unis.

9

La peine de mort est

MEURTRE D'ÉTAT

C'est un crime commis avec préméditation et de sang-froid au nom de la justice. Elle libère l'État de toute responsabilité à l'égard non seulement du délinquant, mais à l'égard de la victime et de la société toute entière.

10

La peine de mort est
VIOLENTE

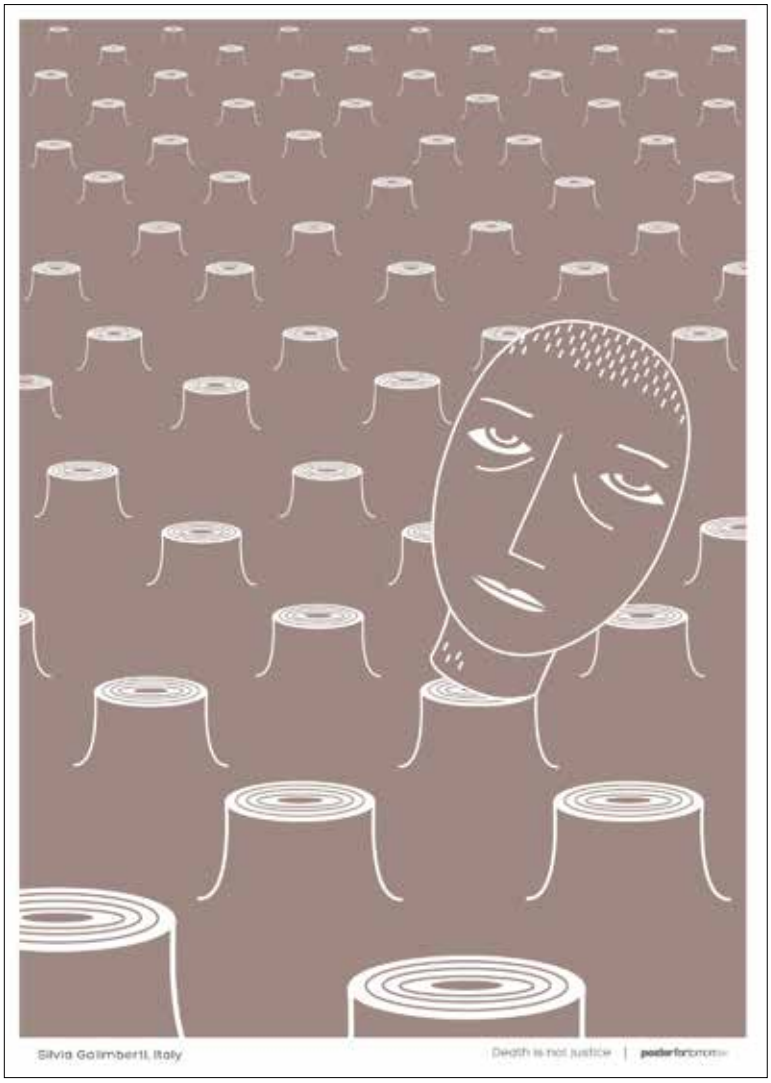

La peine de mort ajoute un traumatisme au crime et multiplie les morts et les victimes. Elle légitime la vengeance par la violence alors que la justice doit être rendue pour apaiser les relations sociales.
À côté d'associations de victimes, la Coalition marocaine contre la peine de mort se bat contre l'idée d'une justice qui tue et multiplie la souffrance et la violence.

La peine de mort dans le monde
en 2012

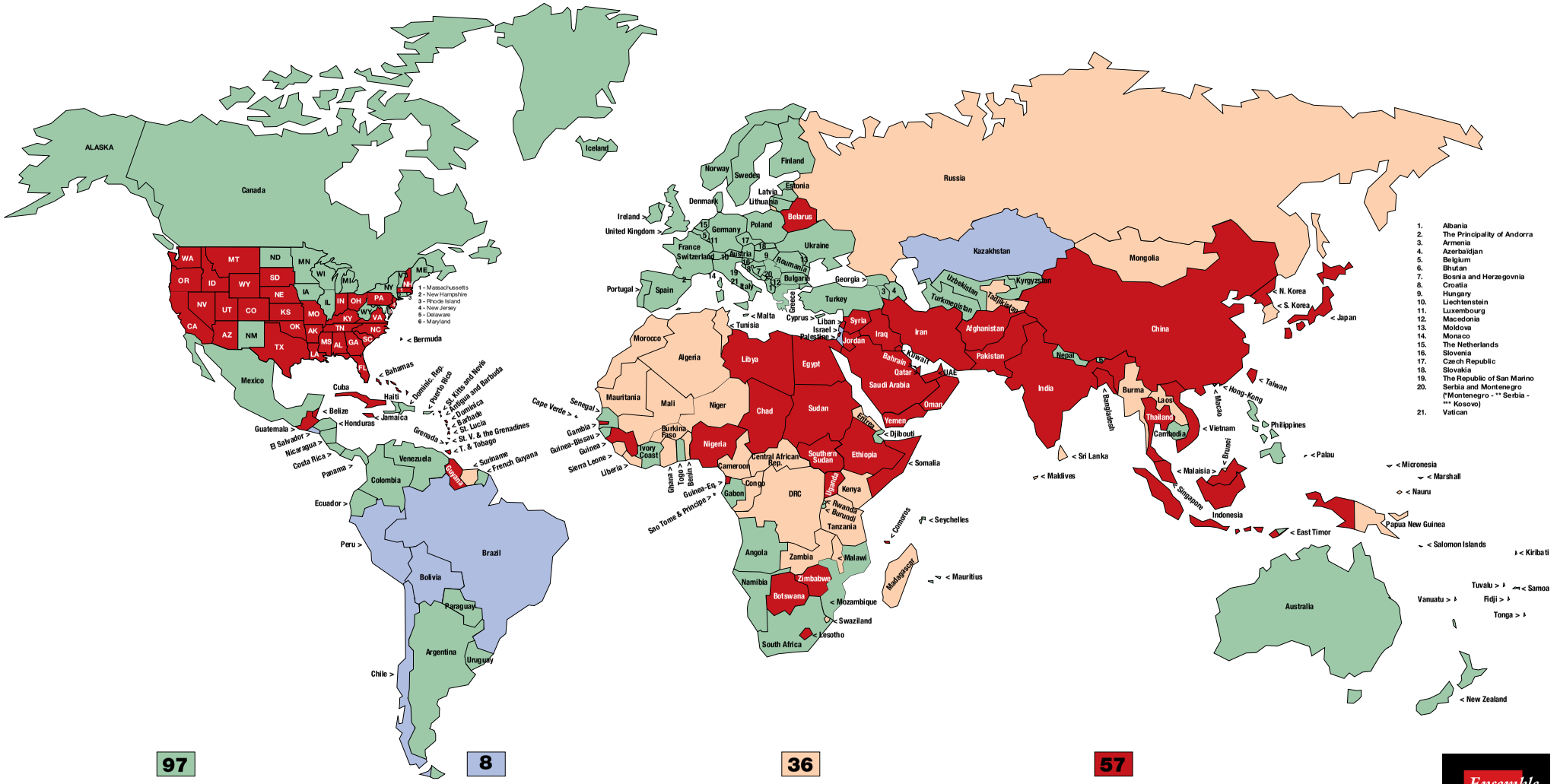

97

Pays abolitionniste pour tous les crimes
(État ou territoire où la peine de mort est totalement abolie)

8

Pays abolitionniste pour les crimes de droit commun
(État ou territoire où la peine de mort est abolie sauf circonstances exceptionnelles)

36

Pays abolitionniste de fait
(État ou territoire où la peine de mort est en vigueur mais où aucune exécution n'a eu lieu depuis dix ans)

57

Pays rétentionniste
(État ou territoire appliquant la peine de mort)

Ensemble contre la peine de mort